



**HAL**  
open science

# Saint-Volusien au Moyen Âge, une abbaye à l'ombre du château de Foix

Florence Guillot

► **To cite this version:**

Florence Guillot. Saint-Volusien au Moyen Âge, une abbaye à l'ombre du château de Foix. *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, 2009, 2009 (I), pp.95-130. hal-00584701

**HAL Id: hal-00584701**

**<https://hal.science/hal-00584701v1>**

Submitted on 9 Apr 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

In *Revue du Comminges*, 2009/1, pp. 95-130.

## **Saint-Volusien au Moyen Âge, une abbaye à l'ombre du château de Foix (Ariège)**

Florence GUILLOT<sup>1</sup>

Foix est à l'avant des Pyrénées centrales, en versant nord. La ville est située en rive gauche de l'Ariège, quelques kilomètres à peine en amont d'une cluse étroite, tranchée dans des calcaires durs, qui représente la dernière barrière avant la plaine d'Ariège. A l'amont, la vallée de l'Ariège et ses affluents s'élèvent peu à peu jusqu'à des cols dépassant tous 1900 m d'altitude vers la Cerdagne, l'Andorre et le Palhars. C'est le domaine de la *via mercadal* de Barcelone à Toulouse, mentionnée en 1052<sup>2</sup>. C'est aujourd'hui le tracé de la Nationale 20 tant empruntée vers l'Andorre. A l'ouest de Foix, un col de faible altitude permet de circuler au pied du massif vers Saint-Girons et plus loin, vers Bayonne. A l'est, les voies qui suivent la base du relief conduisent à Lavelanet, vers Perpignan. Foix est donc à l'intersection d'un tracé, d'axe nord-sud, franchissant le massif et d'un autre, d'axe est-ouest, le longeant à ses pieds.

A une altitude de 375 m, le centre ville se développe entre des reliefs calcaires escarpés, sur un triangle de confluence formé d'une petite rivière -nommée l'Arget- et de l'Ariège. Dans la pointe de la confluence, au cœur du centre ville, était située l'abbaye de Saint-Volusien.

En 870, l'abbaye Saint-Volusien apparaît dans un acte pour la première fois<sup>3</sup>. Le texte est un plaid qui précise la situation de cette abbaye, en emboîtant les circonscriptions : nous sommes dans le *pagus* de Toulouse, dans le *suburbium* de Sabart<sup>4</sup>, ce qui constitue déjà une précision d'intérêt : Foix n'est pas au IXe siècle le chef-lieu d'un

---

<sup>1</sup> 77, cité Péchiney 09220 Auzat. [flo@explos.fr](mailto:flo@explos.fr), membre associée C.N.R.S. 5608 Traces-Terrae.

<sup>2</sup> BONNASSIE (Pierre), *La Catalogne au tournant de l'an mil*, Saint-Quentin, 1990, p. 201.

<sup>3</sup> Edition : DEVIC et VAISSETTE (Dom), *Histoire Générale du Languedoc*, Toulouse, 1872, tome II, col. 355, acte 174.

<sup>4</sup> Commune de Tarascon/Ariège.

*ministerium*<sup>5</sup>, cette localité dépend de Sabart –localité en amont- qui conserve sa prééminence administrative. Les *ministeria* ou les *vicariae*<sup>6</sup> sont alors des subdivisions courantes dans ce secteur du *pagus* de Toulouse ; elles n'apparaissent pas forcément coalescentes, mais les lacunes de notre documentation ne permettent qu'un regard partiel.

Le plaid -tenu à Narbonne- rappelle la donation (initiale ?) de l'abbaye de Saint-Volusien par le roi Charles, donc Charles le Chauve au milieu du IXe siècle, à l'abbaye Saint-Thibéry<sup>7</sup>. Malheureusement l'acte ne décrit pas les causes du conflit, mais nul doute que l'objectif est d'empêcher une appropriation par d'autre(s) que Saint-Thibéry. L'acte met en cause un certain Aton, signataire, avec d'autres personnages qui peuvent être membres de sa famille<sup>8</sup>. Une génération après sa création, l'abbaye est déjà en butte aux appétits des aristocrates, probablement ceux-là mêmes qui ont participé à sa création.

L'acte apporte d'autres précisions.

En premier lieu, la donation du roi Charles est précisée comme incluant le monastère, son église dédiée au martyr Volusien mais aussi des églises, des vignes et des terres et toutes les dépendances ainsi qu'un fisc situé dans le Biterrois nommé *Homegianus*.

---

<sup>5</sup> Foix est mentionné en 943 comme *finis* : MAGNOU-NORTIER (E.), MAGNOU (Anne-Marie), *Recueil des chartes de l'abbaye de Lagrasse*, Tome 1 (779-1119), Paris 1996, tome 1, acte 54.

Puis en 959, en tant que *ministerium* ; *ibidem*, tome 1, acte 76.

Vers 1002, dans le testament de Rotger-le-Vieux, comte de Carcassonne, Foix est décrit approximativement « terre de Foix ».

<sup>6</sup> Dans un seul cas, au IXe siècle, est employé le mot *suburbium* à propos de la circonscription de Sabart.

<sup>7</sup> L'abbaye n'est d'ailleurs pas mentionnée en 819 dans la *Notitia de servitio monasterium*.

Abbaye bénédictine de l'Hérault, fondée ou refondée à la fin du VIIIe siècle. D'après DURAND (Geneviève), L'abbaye bénédictine de Saint-Thibéry, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 22, 2005, pp. 141-198.

<sup>8</sup> Antoine, *Tuedischus, Letarius, Salomon, Olibe, Isirbertus*. Salomon pourrait être l'évêque de Toulouse qui apparaît dans un acte contemporain du cartulaire de Lézat, sans que l'on puisse confirmer qu'il s'agit du même personnage : OURLIAC (Paul) –MAGNOU (Anne-Marie), *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paris, 1984 - 1987, tome II, acte 1108. Dans cet acte, un certain Six, prêtre, l'accompagne.

Cette donation paraît correspondre aux fondations carolingiennes nombreuses dans notre région : était créé un petit établissement monastique que l'on dotait suffisamment pour assurer sa survie et que l'on affiliait à un autre pour garantir sa gestion matérielle et spirituelle, ce qui favorisa la création de réseaux monastiques. Cette donation serait à rattacher à la politique de Charles le Chauve au milieu du IXe siècle qui s'appuie sur les abbayes de la région pour étendre l'emprise carolingienne sur des espaces finalement encore mal dominés.

L'autre intérêt de la charte est la mention de la dédicace de l'abbaye et de la présence d'une église construite en l'honneur de saint Volusien. Soulignons d'abord qu'au contraire de l'abbaye de Lézat ou de celle du Mas d'Azil, celle de Foix ne prend pas le nom de l'habitat, mais celui de son patron. Cette caractéristique pourrait suggérer une faiblesse de l'habitat préexistant au moins dans l'espace où s'installe l'abbaye. Tout démontre que le site de la ville de Foix est d'un réel développement tardif, des XIIe-XIVe siècles, dans le cadre global d'un essor urbain lent dans cette zone nord-pyrénéenne. Il s'agit par contre d'un habitat ancien : site d'une confluence d'importance, à l'amont de la dernière percée hydrologique avant la plaine d'Ariège, Foix occupe un secteur d'importance au regard des communications possibles. Les découvertes archéologiques de la préhistoire<sup>9</sup> et de l'antiquité y sont nombreuses<sup>10</sup>. Or existe un autre site antique<sup>11</sup> à quelques kilomètres au nord de Foix, autour de Saint-Jean-de-Verges, site d'ampleur, qui pourrait avoir largement concurrencé le développement de Foix à l'époque antique, au moins au Haut Empire. Cette impression de faiblesse est corroborée à la fin du haut Moyen Âge sur Foix par la prééminence de Sabart et le caractère tardif de l'élévation de

---

<sup>9</sup> Pour exemples, dans le rocher du château, la grotte du cheval (dessin magdalénien) et au nord (lieu dit "abri des lianes") découverte de quartzites taillés moustériens. DANIS (Richard), Inventaire des grottes du château de Foix, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome XXV, 1969, p. 7.

<sup>10</sup> Découvertes de nombreux tessons d'amphores sur le site du château ; 24 pièces de monnaies antiques provenant de Foix et alentours au musée de l'Ariège. Par contre, les sarcophages découverts au pied du tribunal de justice, semblent être médiévaux, s'il on en juge par le fragment de l'un d'eux déposé actuellement au pied de la tour de l'Arget.

<sup>11</sup> Importante occupation des Ve, Ile et Ier siècles avant n.è. et durant l'époque gallo-romaine.

Foix en chef-lieu administratif et politique. Les traces et vestiges du haut Moyen Âge sont d'ailleurs peu nombreux<sup>12</sup>. Néanmoins, des sous d'or sont connus en plusieurs exemplaires suffisamment divers pour insinuer une émission de longue durée<sup>13</sup>, qui même dans un contexte de multiplication des ateliers monétaires, démontre la réalité du développement d'un bourg qui commence à compter sur le site de Foix. Au moins depuis l'Antiquité, le site de Foix pourrait donc avoir été occupé continuellement.

Ces monnaies signalent la présence d'un *castrum* de Foix, dont la localisation est difficile<sup>14</sup>. Trois sites peuvent être proposés sans que nous ne puissions réellement trancher. Le site du château comtal dominant la ville est évidemment le premier qui vienne à l'esprit. Malheureusement ce bâtiment est extrêmement perturbé par des remaniements successifs et massifs jusqu'à l'époque contemporaine. Le bâti est rarement très ancien, probablement nulle part antérieur au XIIe siècle. Les sols sont complètement engoncés dans des remblais épais et récents. Les découvertes fortuites sont donc rarissimes et le site n'a pas été fouillé<sup>15</sup>. Néanmoins, il faut noter la présence de grandes quantités de tessons d'amphores et des allusions à des découvertes de monnaies antiques<sup>16</sup> qui témoignent d'une occupation antique à laquelle pourrait avoir succédé le *castrum* du très haut Moyen Âge. On peut aussi envisager que ce *castrum* aurait été situé sur les sommets avoisinants, peut-être au mont Saint-Sauveur<sup>17</sup>, mais

---

<sup>12</sup> La faiblesse des informations archéologiques est aussi due à l'absence de fouilles archéologiques à Foix, même lors des travaux réalisés dans la ville.

<sup>13</sup> Informations orales de Marc COMELONGUE. PROU, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1892, p. 506-509.

<sup>14</sup> Frappe *Castro Fuxi*.

<sup>15</sup> Des sondages pour travaux ont été réalisés en 2003 par HADES, Rapport tapuscrit : CARME (Rémy), *Document final de synthèse de sondages archéologiques*, juin 2003. Mais ces sondages étaient très localisés, très peu étendus et parfois peu profonds puisqu'ils étaient conduits dans une démarche préalable à des travaux.

<sup>16</sup> PASQUIER (Félix), *Le château de Foix, notices historiques et archéologiques*, *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1895, p. 214.

<sup>17</sup> TOURING CLUB DE FRANCE, *Guide répertoire archéologique, Ariège*, 1980, note qu'au lieu dit Mont-Saint-Sauveur auraient été découvertes plusieurs monnaies et des tessons d'amphores.

sur ces sites la prospection n'a rien donné de probant. Enfin et surtout, il pourrait avoir été localisé sur le triangle de confluence, donc à l'emplacement de la future abbaye de Saint-Volusien. Bien sûr, l'absence de recherches archéologiques ne permet pas de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. Mais le positionnement de l'abbaye n'est certainement pas fortuit<sup>18</sup>. La donation initiale concernait des terres publiques probablement non ou peu bâties, puisqu'on y installe l'abbaye. Or ces terrains pourraient logiquement correspondre à l'ancienne forteresse -publique- décrite sur les monnaies. L'abbaye aurait pris la succession du *castrum*<sup>19</sup>.

Volusien, « l'invention » d'un martyr

Volusien est un saint dont on peut caractériser la diffusion comme uniquement locale. Le plaid de 870 démontre qu'il est déjà perçu comme martyr : cette précision est d'intérêt

---

RAMBAUD, *Annales de la société d'Agriculture et des Arts du Département de l'Ariège*, 1826-1829, p. 145. Mentionne un sarcophage en Peire et des monnaies de Constantin, Claude le gothique, d'Arcadius, de Valens trouvés au sommet du Mont Saint Sauveur.

<sup>18</sup> Existe à Foix, une croyance qui affirme l'existence d'une ancienne église au pied du château de Foi. La découverte de sarcophages sur ce site (dont un fragment est visible au pied de la tour de l'Arget) semble confirmer cette existence. Cette structure pourrait être une église plus ancienne que l'abbaye où une première abbaye antérieure au bâtiment d'origine romane connu actuellement. Néanmoins, que l'église abbatiale initiale ait été au pied du château ou sur le triangle de confluence, les terrains de ces secteurs semblent toujours avoir appartenu à l'abbaye depuis sa création.

<sup>19</sup> Il semble qu'il y ait eu une église primitive à Foix dédiée à saint Nazaire, voir note ci-dessus.

D'après ESQUERIER, Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, E 392, f°2 et suiv. Bibliothèque Nationale, Ms fr. 5404, Edition PASQUIER (Félix), COURTEAULT (Henri), *Chroniques romanes des comtes de Foix*, Nîmes, 1999, réed, p. 2-4, cette église Saint-Nazaire aurait été fondée en 519 et aurait conservé le corps de Volusien.

Un acte de 1231, (Copie Moderne, Bibliothèque Nationale, fonds DOAT, vol. 170, f°26), hommage de membres de la famille de Villemur au comte de Foix est passé dans « l'église de Foix autrefois autel Saint-Nazaire », ce qui confirme la réalité d'une église Saint-Nazaire à Foix et semble indiquer qu'il s'agit du même emplacement que l'église de Foix en 1231, donc l'église Saint-Volusien. Cette église Saint-Nazaire a parfois été située au pied du château parce que des fragments de sarcophages médiévaux y ont été découverts. On peut encore voir l'un de ces fragments dans le château, au pied est de la tour de l'Arget.

car la vie de saint Volusien ne nous est connu que par un acte tardif du XIVe siècle<sup>20</sup>, ou partiellement par le biais de fragments de sculptures romanes, chapiteaux historiés du cloître de l'abbaye<sup>21</sup> et fragments de sculptures retrouvés lors de fouilles<sup>22</sup>.

*Volusianus* est un personnage réel du haut Moyen Âge, mais son martyr se révèle être une invention postérieure au VIe siècle. Grégoire de Tours résume la vie de son prédécesseur dans *l'Histoire des Rois Francs*<sup>23</sup>. Peu après 485, Perpet, évêque de Tours mourut et Volusien fut choisi pour lui succéder. Il est dit sénateur et de famille sénatoriale<sup>24</sup>, ce qui caractérise encore l'élite urbaine des cités gallo-romaines à cette époque. Après sept années d'épiscopat, il fut exilé par le pouvoir wisigoth, vers l'Espagne (peut-être la région de Toulouse)<sup>25</sup> où il mourut rapidement. *Verus* lui succéda sur le siège épiscopal et fut exilé ensuite pour les mêmes raisons<sup>26</sup>.

Volusien apparaît aussi dans les recueils des lettres de Sidoine Apollinaire<sup>27</sup>. En 467, une première lettre de Sidoine à *Lucontio* nous apprend que Volusien possédait une propriété en Bessin (région de Bayeux) ce qui suppose une origine plus normande que tourangelle. Vers 477, Sidoine adresse une lettre et un poème funèbre en l'honneur

---

<sup>20</sup> Rédigé par un abbé de Foix, 1384, copie XVIIe s. Archives Départementales de l'Ariège, H 59 : Extraits du martyr de Volusien, mémoire sur la fondation de l'abbaye de Foix, rappelant l'introduction de la règle, le martyr du saint et les donations les plus importantes.

<sup>21</sup> Musée départemental de l'Ariège. Voir VACQUIE (Colette), Etude des sculptures de l'ancien cloître de Saint-Volusien conservées au musée de Foix, *Bulletin de la Société Ariégeoise Sciences Lettres et Arts*, 1994, Tome 49, p. 5.

<sup>22</sup> Notamment portions de la « Grèbe », bas relief narrant le martyr de Volusien : un charrette tirée par deux bœufs porte le corps du saint sans tête, une femme tenant entre ses mains la tête du saint. Fragments de sculptures conservés à l'église de Saint-Volusien, dans la sacristie.

<sup>23</sup> Edition *Monumenta Germanica Historica*, tome I, p. 71, livre II, chapitre 26 et livre X, chapitre 31 (édition p. 531).

<sup>24</sup> « *ex genere senatorio* ».

<sup>25</sup> Il est probable que l'Espagne ne corresponde pas au contexte territorial actuel. Cette « Espagne » doit être le ressort wisigothique et inclure donc le nord des Pyrénées et les territoires autour de la cité de Narbonne. Le livre X, de Grégoire de Tours, plus précis, mentionne d'ailleurs « *apud urbem Tholosanam exilio condempnatus* »

<sup>26</sup> *Monumenta Germanica Historica*, tome I, p. 531, livre X, chapitre 3.

<sup>27</sup> *Epistola V* (Livre IV) ; *epistola XVI*, livre VII.

d'Abraham<sup>28</sup> à Volusien qui le lui a demandé. Dans ces deux lettres, Volusien est nommé *frater*, ce qui suggère qu'il fut clerc avant d'être évêque.

Arnaut Esquierier, chroniqueur des comtes de Foix au XVe siècle<sup>29</sup>, pourrait bien avoir lu Grégoire de Tours, mais s'en tient au légendaire créé autour de l'évêque<sup>30</sup>. Il assure que Volusien fut fait prisonnier alors qu'il entra à Toulouse. Il explique ensuite, que parce que les francs prirent la capitale wisigothique, Volusien fut emmené vers l'Espagne par les wisigoths qui s'échappaient. Entre Pamiers et Varilhes, au lieu de Cor[o]gna appelé Villapeyrouse<sup>31</sup>, ils le décapitèrent. La nuit suivante, par dénonciation de l'ange envoyé par Dieu, deux saintes nones, Juliane et Julite de l'église Saint-Jean-de-Verges le dirent au peuple chrétien de la ville de Foix. Sur une route, tiré par deux bœufs, ils le portèrent miraculeusement à l'église de Foix : les rochers se partagèrent et laissèrent passer les bœufs.

Le sceau de l'abbaye, connu sur l'acte de 1384 qui décrit le martyr<sup>32</sup>, représente la décollation de Volusien par un homme armé d'une épée. Le martyr est gravé entre deux arbres et deux anges observent la scène.

Malgré la légende, nul doute que Volusien ne fut pas martyrisé par les Wisigoths dans un exil qu'il faut justifier avant tout par un conflit politique et non pas religieux. En effet, si celui-ci avait été un martyr, donc un saint, Grégoire de Tours n'aurait pas manqué de le relater, pour magnifier la gloire de son évêché. Volusien était adversaire politique des Wisigoths, patron d'un évêché pro-franc et fer de lance dans la lutte contre l'arianisme. Alors en situation de frontière entre les deux royaumes, Volusien a probablement joué la carte franque au cours des événements des années 494-96 [prise en 494-496 par les francs, Tours fut reconquise par les Wisigoths en 496 qui la conservèrent jusqu'à Vouillé] : une lettre de Rurice, évêque de Limoges, à Volusien, alors que les Wisigoths

---

<sup>28</sup> Dit de Perse, abbé du monastère de Saint-Cirgues près de Clermont, originaire de Mésopotamie.

<sup>29</sup> Archives Départementales de l'Ariège, F1.

<sup>30</sup> Pierre de MARCA, dans son *Histoire de Béarn* en 1640 est plus lucide.

<sup>31</sup> Lieux inconnus.

<sup>32</sup> Acte cité.



viennent de reprendre Tours, fait mention de la peur -justifiée- de Volusien<sup>33</sup>. Grégoire de Tours explique d'ailleurs par deux fois, que l'évêque était devenu suspect aux Goths et date son exil de la reconquête wisigothique de Tours en 496. Volusien fut donc exilé pour des questions politiques et l'on peut suivre L. PIETRI<sup>34</sup> qui suppose que l'évêque fut relégué à Toulouse sous surveillance parce qu'il avait trahi les Goths au profit des Francs en 494 en les aidant à prendre cette ville frontière.

### Foix, bourg monastique

Après le plaid de 870, l'abbaye n'est plus mentionnée avant 961<sup>35</sup>.

Néanmoins, la configuration topographique de la ville de Foix démontre une croissance de l'habitat à partir de ce centre abbatial, sous la forme d'un bourg monastique. Que l'abbaye est prise la succession d'un *castrum* ancien ou pas, elle est devenue le cœur de cette bourgade. La position de l'église abbatiale s'ouvrant directement sur la place de cette ville, d'ailleurs dénommée place Saint-Volusien, est démonstrative d'une topographie bipolaire entre quartier monastique et quartier civil, la place unifiant ces deux éléments. L'église abbatiale contrôle la place donc les activités économiques du marché local. Autour de ce centre, le cadastre napoléonien comme les cadastres les plus anciens<sup>36</sup> décrivent des rangées de maisons serrées. L'enquête menée par Gabriel de LLOBET<sup>37</sup> montre d'ailleurs que jusqu'au XIIe siècle, l'habitat civil pré-urbain était limité à quelques (4 ou 5) rangées de maisons agglutinées en demi-cercles

---

<sup>33</sup> Lettre à Volusien de *Ruricius*, évêque de Limoges, écrite après que les wisigoths aient repris Tours, donc certainement juste avant sa capture : « tu [Volusien] m'écris comme hébété par la peur des ennemis ».

<sup>34</sup> *La ville de Tours du IVe au VIe siècles, naissance d'une cité romaine*, Rome, 1983.

<sup>35</sup> Donation de l'alleu de *Sadrebane* (Surba ?) par Hugues, évêque de Toulouse dans son testament. DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome V, acte 111, col 240-250.

<sup>36</sup> Milieu XVIIe siècle : Originaux : Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, CC35-36 et 1<sup>E</sup>, CC32.

<sup>37</sup> *Foix, de la bourgade de 1188 à la ville consulaire du milieu du XIVe siècle*, DESS, 1961. Foix médiévale, Recherches d'histoire urbaine, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome XXVIII, 1974, p. 95. *Foix médiévale*, Saint-Girons, 1974.

concentriques autour de ce quartier abbatial. La faiblesse de l'expansion de l'habitat fuxéen avant la fin du Moyen Âge correspond à l'anémie générale du phénomène urbain en comté de Foix, augmentée des répercussions du conflit de la Croisade qui toucha la ville au début du XIIIe siècle.

### L'abbaye des comtes

L'abbaye réapparaît ensuite plus fréquemment dans les chartes du XIe siècle. Elle n'est pas directement mentionnée dans la fameuse charte de l'héritage de Rotger-le-Vieux qui attribue en bloc toutes les églises et abbayes à son fils benjamin Peire, évêque de Gérone<sup>38</sup>. Elle apparaît nominativement, sous le nom d'abbaye de Foix, dans les *convientiae* entre Peire, évêque de Gérone et son neveu, Rotger lors de la structuration de leurs pouvoirs respectifs<sup>39</sup>. La mainmise de Peire sur les abbayes, de Foix, celles de *Fredalez* et du Mas d'Azil est rappelée dans ces actes où il est fait mention de l'honneur de l'évêque et des abbayes faisant toujours partie d'un lot différent des biens et droits échus à « celui qui tient Foix ». Ces biens de la grande famille de Carcassonne ne sont pas encore territorialisés dans les années 1030-50. C'est la dernière fois qu'ils apparaissent suivant ce schéma issu de l'héritage de Rotger-le-Vieux, la tendance postérieure étant au regroupement géographique dans le cadre de la structuration du nouveau comté fuxéen. L'accord est suivi d'un serment de Rotger à Peire qui mentionne une nouvelle fois que Rotger ne captera pas les droits et biens de

---

<sup>38</sup> Vers 1002. Copie fin XIIe et moderne : Archives Départementales de l'Ariège, E1. Copie XIIe : Archives Départementales de l'Ariège, 1 MI5/R3, ADPA E 394. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 165, f°86. Edition, DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome V, acte 162, col. 344-346.

<sup>39</sup> Et peut-être dans un acte connu par une unique analyse où Peire, évêque, donne à son frère Ramon de Carcassonne la moitié des droits sur l'abbaye. Ramon de Carcassonne est mort avant son père Rotger le vieux. 1030-1050 : Copies fin XIIe et moderne : Archives Départementales de l'Ariège, E 1. Copie Archives Nationales, J. 879, n°7. Editions : DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome V, actes 202 I et II, col. 405 - 408. CROSMAYREVIEILLE, *Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne*, tome I, 1846, pp. 49-50, acte XXXIX.

l'évêque, notamment l'abbaye Saint-Volusien de Foix, sa terre et autres biens que « Peire possède aujourd'hui et qu'il a acquis auparavant avec le conseil de Rotger [le-Vieux] ».

Malgré le plaid de 870 en faveur de l'abbaye de Saint-Thibéry, l'abbaye de Saint-Volusien est donc aux Xe et XIe siècles partie intégrante du patrimoine comtal carcassonnais. On peut sans grand danger supposer que cette appropriation par les Carcassonnais date de la seconde moitié du Xe siècle, époque de l'extension de leurs droits sur la zone de Foix, du Couserans et du Comminges aux dépens de ceux des comtes de Toulouse. L'absence de documents entre 870 et 1002 ne permet pas de se rendre compte s'il s'agit d'une situation ancienne ou pas. Cependant, l'existence même d'une usurpation dès 870, démontre un appétit ancien que l'abbaye de Saint-Thibéry put certainement difficilement contrer à cause de son éloignement et du manque de relais dont elle disposait sur le secteur.

La marge de manœuvre des abbés de Saint-Volusien était de toute façon largement réduite par la construction à la fin du Xe siècle de la fortification de Foix. L'abbaye, physiquement dominée par le château qui devient le centre du nouveau comté éponyme, ne pouvait espérer une quelconque autonomie vis à vis du pouvoir public<sup>40</sup>. Au contraire, il est fort possible que le monastère fuxéen ait même constitué un des critères favorables à l'implantation du cœur de ce nouveau comté à Foix, car la politique des comtes de Foix tout au long du XIe siècle montre d'indéniables rapprochements avec les abbayes de la région qui sont un des soutiens de la structuration de ce nouvel ensemble.

Dès lors et jusqu'au XIIIe siècle, les abbés de Saint-Volusien sont les hommes des comtes de Foix. L'abbaye est un relais et la subordonnée de la politique comtale, elle vit dans l'ombre du château.

---

<sup>40</sup> Sur la mise en place du comté de Foix et le choix de Foix comme cœur, voir GUILLOT (Florence), Les fortifications des comtes de Foix, XIe-XVe siècles, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 23, 2006, p. 265.

La première mention d'un abbé, Rotger en 1074<sup>41</sup> a lieu dans un contexte de fidélité au comte. L'abbé est témoin d'une donation du comte et de la comtesse à Cluny, donation sans lendemain. L'abbé apparaît comme premier témoin et même si l'on ne connaît pas l'origine familiale de ce personnage, il n'est pas inintéressant de noter qu'il porte le nom de Rotger-le-Vieux donc celui de la dynastie comtale de Foix<sup>42</sup>, nom que l'on rencontre à nouveau chez un abbé de Foix en 1124, qui est cité dans l'acte auquel il participe comme « abbé du *castrum* de Foix »<sup>43</sup> : l'abbaye est pratiquement intégrée au bourg-fort comtal. La question de l'origine de cet abbé est largement éclairée par la charte où il est mentionné dans un groupe qui vend à l'abbaye du Mas d'Azil une part de l'église de Sabarat<sup>44</sup> et les droits associés. Même si l'on considère que les autres membres de ce groupe ne sont pas du même lignage, cet acte montre l'implantation seigneuriale personnelle de l'abbé dans la région du Mas d'Azil. En outre, tout porte à croire qu'il peut être issu du groupe familial donateur, celui des Rabat, lignage très puissant aux possessions étendues du Pays d'Olmes au Lézatois et jusqu'à la montagne de la haute vallée de l'Ariège, proche des Marquefave et des Auterive et issu de la grande famille *Amelius*<sup>45</sup> : la vente est consentie par l'abbé (en dernière position), par Ramon Amiel,

---

<sup>41</sup> Bibliothèque Nationale, Copie 31-43 ; B.h. 77. Copie : Archives Départementales de l'Ariège, 1 J 22. Edition : BERNAT (Auguste), BRUEL (Alexandre), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, tome IV (1027 - 1090), Paris, 1888, Tome IV, acte 3480, p. 587-590.

<sup>42</sup> Dans le même état d'esprit Guilhem, prieur de l'abbaye Saint-Volusien, est témoin d'une restitution du comte de Foix, Rotger à l'abbaye d'Alet aux côtés d'autres proches du comte : des Rabat, Villemur et d'un prieur de Saint-Antonin de *Fredelas* (Pamiers).

1108, Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 165, f°258. Edition : DEVIC ET VAISSETTE, *op. cit.*, tome VIII, acte 431, col. 806-7.

<sup>43</sup> CAU-DURBAN (abbé), *L'abbaye du Mas d'Azil*, Foix, 1896, reprint Lacour, acte 13.

<sup>44</sup> Canton du Maz d'Azil.

<sup>45</sup> Ce groupe familial a été étudié par DE LATOUR (Patrick), La dynastie *Amelius* X-XIIe siècle, *Revue du Comminges*, 2003, 3<sup>e</sup> trimestre, p. 399 et suiv. Cette étude montre l'unité des *nobiles* autour de Lézat aux Xe et XIe siècles. Il me semble qu'il faut intégrer à ce groupe la famille de Rabat et celle de Quié.

Bernart Amiel et sa femme *Resplendia*. Ramon Amiel est Ramon Amiel de Rabat<sup>46</sup>, mentionné ensuite en 1108<sup>47</sup> en même temps qu'un certain Bernat Amiel.

Bernat Amiel pourrait correspondre au Bernat Amiel de Rabat, ou à son descendant, proches des comtes de Foix au moins depuis les années 1090. En outre, dans l'acte de 1108 où témoigne Guilhem, prieur de Saint-Volusien, Bernat Amiel fait partie des souscripteurs avec ses fils Aicard et Rotger, ce qui permettrait une filiation entre cette branche des Rabat et l'abbé de Foix, Rotger, cité en 1124.

Entre ces deux abbés nommés Rotger, en 1101, *Amelius*, cumule l'abbatit de Foix et un prieuré à Pamiers<sup>48</sup>. Il fut témoin d'une garantie du comte de Toulouse envers l'abbaye de Saint-Sernin et devint, au début du XIIe siècle, évêque de Toulouse<sup>49</sup>. Il fait aussi partie de la dynastie *Amelius*, en tant qu'arrière-petit-fils de Ramon Guilhem, *marchio prepotentissimus*, mentionné dans le cartulaire de Lézat<sup>50</sup> et fils de Ramon *Amelius* qui pourrait être le Rabat qui intervient ci-dessus.

En cette fin de XIe siècle et début de XIIe siècle, l'abbatit fuxéen paraît donc être presque une affaire de famille, celle des *Amelius*.

L'abbaye de Saint-Volusien ne profite pas des donations-ventes consécutives à la Réforme Grégorienne dans la région qui sont essentiellement destinées à celle de Saint-

---

<sup>46</sup> GUILLOT (Florence), *Pouvoirs pyrénéens, de la résidence aristocratique au castrum*, Seigneurs et castra du Sabartès aux XIe et XIIe siècles, sous presse.

<sup>47</sup> Dans cet acte, les autres testeurs sont : Peire Ramon de Rabat et son frère Ramon Sanche, Ramon Guilhem de Villemur et Isarn, prieur de *Fredelas* (Saint-Antonin à Pamiers).

On retrouve Bernat Amiel de Rabat et son fils Aicard en 1114-26 dans un acte qui concerne Lézat, ce qui confirme qu'il s'agit bien d'un Rabat. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 99, f°284. Editions, DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome V, acte 287, col. 1768 ; OURLIAC - MAGNOU, *op. cit.*, acte 723.

<sup>48</sup> Copie Bibliothèque Nationale, fonds Moreau, vol. 41, f°42. Editions : DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome V, acte 330, col. 768. DOUAIS (Charles), *Cartulaire de Saint-Sernin (844 - 1200)*, Paris, 1887, acte n° 145.

<sup>49</sup> LATOUR (de), *op. cit.*, p. 411. Frère de Peire Ramon du Puy. Abbé de Saint-Volusien et prieur de *Fredelas*, puis évêque de Toulouse (1105-1139). Voir CABAU (Patrice), *Les évêques de Toulouse (IIIe-XIVe siècles) et les lieux de leur sépulture*, *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, T. LIX, 1999.

<sup>50</sup> OURLIAC – MAGNOU, *op. cit.*, I, acte 577.

Sernin. Il faut probablement y voir un signe supplémentaire de la trop grande proximité du monastère fuxéen avec le pouvoir laïc.

### Un déploiement architectural

Dès le début du XIIe siècle, l'abbaye paraît avoir été le site d'un programme architectural d'envergure. Sa destruction au début du XVIIe siècle au cours des affrontements des Guerres de Religion interdit une véritable étude architecturale<sup>51</sup>. Les bâtiments conventuels furent rasés et aujourd'hui ne subsistent que quelques pans de murs inclus dans la préfecture de l'Ariège qui est bâtie sur le même site.

L'église fut aussi arasée par les protestants à la fin du XVIe siècle puis reconstruite en 1608 et ne subsistent que les substructions anciennes<sup>52</sup> qui ont été étudiées par le service des Monuments Historiques<sup>53</sup> et à travers des fouilles archéologiques préalables à une opération de restauration en 1964<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup> Voir une description des vestiges du mur d'enceinte dans : LAVAL (E.), *Bulletin de la Société Ariégeoise Sciences Lettres et Arts.*, Les murailles de l'abbaye Saint-Volusien, du côté de l'Ariège et leurs derniers vestiges, 1937, p. 382.

<sup>52</sup> 1608, 2 sept. Arrêt du parlement de Toulouse obligeant les habitants de Foix à fournir des manœuvres de charroi jusqu'à deux lieues pour la reconstruction de l'église Saint-Volusien. Archives Départementales de la Haute-Garonne, B 268.

1608, 10 au 22 sept. Adjudication des travaux de reconstruction de l'église de l'abbaye Saint-Volusien par l'abbé Caulet et les habitants catholiques de Foix. Archives Départementales de l'Ariège, H 66. 1608, 2 sept. Arrêt du parlement de Toulouse obligeant les habitants de Foix à fournir des manœuvres de charroi jusqu'à deux lieues pour la reconstruction de l'église Saint-Volusien. Archives Départementales de la Haute-Garonne, B 268. DOUBLET (Gérard), *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, 1895, Un cahier des charges de 1608, relatif à la reconstruction de l'église Saint-Volusien de Foix, p. 148.

L'abbaye reconstruite perdura jusqu'à la révolution, le dernier abbé Charles-Antoine d'Osmond de Médavy fut nommé en 1763.

<sup>53</sup> VOINCHET (Bernat), Restauration de Saint-Volusien de Foix, *Monuments Historiques*, N° 2 – 1977, p. 6.

<sup>54</sup> Archives du Service Régional de l'Archéologie Midi-Pyrénées, fouilles dirigées par Joseph DELTEIL. SAPENE (Jean), *L'abbaye de Saint-Volusien de Foix*, Université Toulouse-Le-Mirail, juin 1965, mémoire de maîtrise. Voir

Ces études montrent que le plus ancien état visible de l'église date du XIIe siècle et est constitué d'une crypte avec un hémicycle. Cette crypte fut enterrée au XIVe siècle, moment où l'église fut largement remaniée, lorsque l'on décida de donner au chœur sa forme actuelle.

Parallèlement, l'étude des quelques chapiteaux et tailloirs retrouvés dispersés dans Foix -mais issus du cloître ou de la salle du chapitre- indique que ceux-ci furent ouvragés au moins en deux temps entre le milieu du XIIe siècle et le début du XIIIe siècle<sup>55</sup>. Ce cloître apparaît d'ailleurs pour la première fois dans la documentation au début du XIIIe siècle<sup>56</sup>. Cette hypothèse de rénovation et d'expansion au XIIe siècle -et dans une moindre mesure au XIIIe siècle- est confirmée par les anciens historiens du comté<sup>57</sup>. Traditionnellement le monastère passe pour avoir été réédifié en 1111, et il est possible que l'église abbatiale, sur l'emplacement que nous lui connaissons aujourd'hui, date de cette édification. Ces reconstructions auraient eu lieu en même temps qu'une opération de translation des reliques de saint Volusien, en présence d'Amiel, évêque de Toulouse, de Ramon (saint), évêque de Barbastro<sup>58</sup>, du comte de Foix, Rotger et de sa femme. Ces derniers auraient alors donné des biens au monastère. Les historiens nous rapportent que les reliques auraient été transportées d'un site proche de l'abbaye vers

---

*Bulletin de la Société Ariégeoise Sciences Lettres et Arts*, tome XXIII, 1967, STYM-POPPER (Sylvain), L'ancienne crypte de l'église Saint-Volusien de Foix.

<sup>55</sup> L'étude stylistique des sculptures (exposées au château de Foix) semble indiquer qu'elles ont été réalisées en deux temps : au milieu du XIIe siècle pour celles qui sont romanes, et au cours du XIIIe siècle pour celles qui apparaissent transitoires entre l'art roman et l'art gothique. Il y eut donc au moins deux phases de construction et d'illustration des galeries de ce cloître. L'atelier de sculpteurs n'est pas précisément connu : mais les œuvres romanes se rapprochent par leur style de celles des derniers ateliers toulousains de la Daurade. Il s'agit d'une influence, car les différences stylistiques sont manifestes. Parmi ces chapiteaux, deux sont historiés et narrent une partie du martyr de Volusien. Réalisés au XIIe siècle, ils forment la mention la plus ancienne du martyr de ce saint.

<sup>56</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 23, f° 119a. Mention de la cellule d'un chanoine qui donnait sur le cloître.

<sup>57</sup> D'après LLOBET (Gabriel de), *Foix médiéval*, s.d., St-Girons, p. 14-15.

<sup>58</sup> Saint Ramon, membre de la famille de Durban (Durban-sur-Arize, Ariège).

l'église de Montgauzy, à l'extérieur de Foix. Les descriptions d'Esquierier ou celle de Lacoudre<sup>59</sup> sont suffisamment précises, notamment les mentions des évêques de Barbastro et de Toulouse, pour que l'on puisse supposer qu'ils ont pu lire un acte - aujourd'hui perdu- relatant cette translation. Les personnages cités vivaient bien au début du XIIe siècle. Cette opération s'apparente dans la chronologie et par les participants à celle réalisée à l'abbaye Saint-Antonin de *Fredelas* (Pamiers) ; il est donc probable qu'elle fasse partie d'un groupe d'actions identiques, menées sous l'égide de saint Ramon pour aider ces abbayes à gagner en prestige et à résister contre les empiétements des seigneurs laïcs, notamment ceux du comte de Foix<sup>60</sup>, bien que nous ne pouvons écarter totalement qu'il y ait eu -de la part des historiens du comté- confusion entre Foix et Pamiers<sup>61</sup>. Jean-Luc BOUDARTCHOUK<sup>62</sup> propose de considérer ces deux évènements dans un même processus vu la proximité dans la chronologie et dans les faits : construction d'une église et translation en grande pompe, suivies de donations du comte à l'abbaye. Il propose conséquemment que l'invention des reliques daterait du début du XIIe siècle, comme à Saint-Antonin de *Fredelas*. A Foix, comme à Saint-Antonin, la translation part du site de la découverte : une église construite depuis peu (ici la chapelle de Montgauzy). Mais à Foix, à la différence de Pamiers, la dédicace à Volusien, martyr, est ancienne puisque mentionnée au IXe siècle.

---

<sup>59</sup> La vie de saint Volusien, évêque de la ville de Tours et martyr, patron de la ville de Foix, Limoges, 1722.

<sup>60</sup> Rotger, de retour de la première Croisade, est alors en conflit avec la papauté à propos d'usurpations de biens ecclésiastiques dans un contexte de Réforme Grégorienne. Il est excommunié durant plus de 15 ans. DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome III, p. 595-6, et tome V, acte 438, col 818, mention de l'excommunication.

<sup>61</sup> Effectivement, la proximité des deux événements pourrait aussi être interprétée comme une erreur de la part d'ESQUIERIER (qui fut ensuite recopiée maintes fois) qui aurait confondu Pamiers avec Foix. Néanmoins, la mention de l'église de Montgauzy semble indiquer qu'il y a bien eu une translation de ce type à Foix, à moins qu'ESQUIERIER n'ait inventé cette partie du texte. Car on connaît dans son œuvre beaucoup de mentions où il ajouta des informations inventées pour donner de la consistance à un évènement.

<sup>62</sup> « L'invention de saint Antonin de Frédélas-Pamiers », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, tome 63, 2003, p. 35. Il souligne « Les similitudes des deux dossiers sont étonnantes ».



Tout concourt donc à montrer un véritable remue-ménage autour de l'abbaye au XIIe siècle. Dans la même impulsion, c'est aussi à cette époque que les historiens du comté indiquent que le comte de Foix imposa aux cénobites la règle de saint Augustin<sup>63</sup>. Cette réorganisation matérielle et spirituelle, dont on peut déplorer que les documents originaux nous fassent défaut, paraît être tout de même réalisée sous l'égide des comtes de Foix, ce qui confirme la mainmise de ces seigneurs sur l'abbaye. Elle semble prendre la forme de la création d'un véritable pôle abbatial dont on peut se demander si auparavant il n'était pas circonscrit à une simple église et quelques bâtiments annexes peu nombreux et surtout peu monumentaux. Enfin, elle est inscrite dans un développement canonial, ce qui souligne à la fois le caractère primordial de l'église dans cet ensemble et probablement aussi la volonté des comtes de créer un pseudo-chapitre pour leur chef-lieu.

Alors que les abbayes bénédictines de Lézat et de Pamiers ont été -dès le XIe siècle- attribuées à l'ordre clunisien par les comtes, le poids de l'autorité publique sur celle de Saint-Volusien ne s'est pas allégé. L'abbaye sous le château reste bien au service des comtes.

Cette réorganisation a lieu dans un cadre géopolitique particulièrement propice à la famille fuxéenne qui connaît une ascension certaine au cours des XII-XIIIe siècles<sup>64</sup>, ce qui justifierait aussi l'embellissement de l'abbaye et surtout de l'église de Foix, pour des questions de prestige des comtes et de leur chef-lieu.

### La question de la seigneurie du bourg de Foix

---

<sup>63</sup> Première mention dans un acte en 1224. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°267r - 271r. Suivant LACOUDRE (père), *op. cit.*, p. 118 et DEVIC-VAISSETTE, *op. cit.*, tome III, p. 595-6, la règle aurait été imposée en 1104. Néanmoins, nous ne conservons pas le texte et on peut douter que le comte de Foix soit rentré de la première Croisade à cette date, car il apparaît à nouveau dans la documentation en 1108. En outre, l'autre texte cité par ces auteurs, un acte de 1111, impliquant un certain Hector de Mazernes, est au mieux mal daté de deux siècles. Le dossier proposé par ces auteurs pour prouver l'installation de la règle augustinienne au début du XIIe siècle est donc peu convaincant.

<sup>64</sup> GUILLOT (F.), *op. cit.*, *Archéologie du Midi Médiéval* 2005-6.

En 1168, le comte de Foix, Rotger, inaugure avec l'abbé de Foix, Peire, un accord concernant la ville de Foix. Celui-ci nous est connu par deux actes successifs, copiés par DOAT<sup>65</sup>.

A cette date, la ville de Foix est circonscrite aux alentours de l'abbaye, sous le château comtal. Elle est protégée d'une enceinte<sup>66</sup>. L'agglomération paraît déjà dynamique, puisque est mentionné un *barri* dont on prévoit l'extension possible<sup>67</sup> et c'est certainement ce dynamisme qui nécessite le nouvel accord entre l'abbé et le comte. Deux ponts desservent cet ensemble, l'un sur l'Ariège, l'autre sur l'Arget –confluent de l'Ariège à Foix.

L'acte règle le partage des droits de l'abbé et du comte sur la ville. Les droits antérieurs théoriques de l'abbé apparaissent étendus à l'habitat de Foix intra muros, tandis que ceux du comte sont réduits au faubourg, répartition somme toute correspondant à l'ancienneté de l'abbaye, donc de ses droits, par rapport à ceux du château.

Le partage est en fait loin d'être égalitaire. Il s'agit d'une reconnaissance de la captation par le comte d'une partie non négligeable des droits de l'abbaye sur la ville : le comte donne la moitié de l'expansion récente, limitée, et des droits de péage du pont du faubourg ; l'abbé cède la moitié de l'essentiel : la ville et ses droits, justices, marché, droits sur les fours et les moulins<sup>68</sup> et la forge<sup>69</sup>. Seules les justices ecclésiastiques

---

<sup>65</sup> 1168, avril. Volume 96, f°257v - 258v. 1168, août, volume 96, f°258v - 260r. Copie XVIIIe, Archives Départementales de l'Ariège, 1E/AA11.

<sup>66</sup> La mention du *castrum* de Foix dès le Xe siècle ne prouve évidemment pas qu'il ait eu une enceinte villageoise. La première mention d'une enceinte date de ces accords de 1168, à travers la précision « *intramuros* » pour qualifier l'espace auquel s'applique les chartes.

<sup>67</sup> *Barri presenti et futuri*. Ce faubourg est décrit près du pont sur l'Ariège qui correspond à l'actuel vieux pont de Foix.

<sup>68</sup> A l'aval des deux ponts. Est aussi mentionnée la construction de nouveaux moulins à l'amont. Un de ces moulins (dit proche du *castrum* de Foix) est donné par le comte de Foix aux Hospitaliers de Capoulet en 1172. Archives Départementales de la Haute-Garonne, H Malte, Gabre 4, n°4. Analyse XVIIe : Archives Départementales de la Haute-Garonne, H Malte, Inventaire 70, f° 49v°.

restent entièrement dévolues au monastère. Le comte et l'évêque instituent une co-seigneurie dans laquelle aucune des parties ne doit l'hommage à l'autre<sup>70</sup>.

Si dans la première moitié du XIIe siècle, l'invention des reliques et la donation comtale sur la haute vallée donnaient l'impression d'une possible résistance du monastère à l'expansion de la *potestas* comtale sur ses droits, les partages de 1168 attestent de l'écroulement de cette résistance, évolution somme toute concordante avec celle de l'élargissement tout azimut du pouvoir des comtes de Foix à partir du second tiers du XIIe siècle.

On doit aussi voir dans ces accords, la régularisation d'une co-seigneurie comte/abbé profitable à l'habitat fuxéen. En effet, il est révélateur que l'acte s'intéresse aussi (dans une moindre mesure) au futur, notamment à l'expansion du barri ou à la construction de nouveaux moulins. Ceci traduit d'abord que Foix est un habitat en dilatation à cette époque et que l'objectif est aussi clairement de développer ou d'accompagner le développement pré-urbain de Foix<sup>71</sup>. Le bourg de Foix poursuit une expansion que l'on cerne mieux au cours du XIIIe siècle, d'abord autour du pont sur l'Ariège dont la porte est au début du XIIIe siècle, l'une des portes de la ville et qui n'est donc plus un faubourg

---

<sup>69</sup> Il s'agit de la première mention documentaire de forge en comté de Foix. Gabriel de LLOBET, *op.cit.*, note qu'au quartier de La Faurie, des charbons de bois ont été analysés au <sup>14</sup>C (environ 500-700 de notre ère), mais nous n'avons pas pu retrouver l'origine de cette analyse. Les gisements de fer sont nombreux en Séronais et en haute Ariège. Cette découverte s'est accompagnée de celles de métopodes de bovidés portant des séries d'encoches, mobilier fréquemment associé à des forges médiévales et dont la fonction reste discutée. Voir RODET-BELARBI (I.) et *alii*, Aiguisoirs-polissoirs médiévaux en os (VII-XIVe siècles) : nouvelles données, *Archéologie du Midi Médiéval*, tome 20, 2002, p. 149 et suiv.

<sup>70</sup> Les autres accords dits paréages de ce type à Pamiers (1111) ou avec les abbayes du Mas d'Azil et de Lézat au XIIIe siècle sont construits sur un partage soumis à l'hommage des comtes aux abbés. L'accord de Foix est donc de tous le plus favorable aux comtes.

<sup>71</sup> L'accord de 1168 a été réédité en 1188, entre Peire, abbé de Saint-Volusien, et Ramon Rotger, comte de Foix, à la mort de Rotger Bernat, son père. Les engagements de ce texte concordent avec celui de 1168. Les témoins sont dans les deux cas des proches du comte, membres du conseil des barons. Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°260r - 261r. L'accord est ensuite régulièrement confirmé, par exemple en 1231, Doat, vol. 96, f°261r - 262v.

extra muros<sup>72</sup>, puis toujours le long de la rivière vers la place du Mercadal (nouveau marché)<sup>73</sup>, enfin vers les quartiers sud du centre ville jusqu'à atteindre les actuelles allées de Villote, dernière extension du mur d'enceinte dont le tracé se stabilisera pour plusieurs siècles.

La gestion de cet habitat fut probablement plus qu'à moitié interceptée par les comtes. Quelques indices indiquent qu'au delà de cette première réussite, le pouvoir comtal sur le bourg resta prédominant par rapport à celui du monastère au moins jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Une croyance des historiens locaux en des franchises accordées à Foix au début du XIIIe siècle est mal fondée et découle d'une erreur de datation commise par une analyse conservée aux archives de l'Ariège et de la proximité avec un autre acte de concession de franchises pour la bourgade de Tarascon en 1216<sup>74</sup>. Par contre, le comte de Foix semble bien avoir cherché à développer une partie de la ville qui lui était entièrement dévolue en accordant des garanties et des lots de terre aux habitants en 1168<sup>75</sup>.

C'est en 1245 que la possibilité de mettre en place un consulat est reconnue aux habitants du bourg et elle est accordée par le seul comte de Foix. Les consuls sont élus par l'université des habitants, sans que l'on sache exactement comment, mais avec le

---

<sup>72</sup> D'après VAUX DE CERNAY (Peire), *Hystoria Albigensis*, publié par P. GUEBIN et E. LYON, 1939, p. 151, Tome I, f°147 - 1210 : « Le comte de Montfort dirigea son armée vers Foix. Alors il montra un grand courage et vertu. Il poursuivit jusque devant la ville forte (*castrum*) où tous ses adversaires l'attendaient fermement ; doté d'un unique chevalier (qui fut tué dans l'opération), il se mit en route pour entrer dans le *castrum* et il y serait entré si la porte du pont (*porta pontem castrum*) n'avait été fermée avant. Mais comme Simon de Monfort revenait, les militaires qui étaient sur les murs du *castrum* lancèrent des pierres de toutes parts : la voie était étroite et cernée de murs de toutes parts. Montfort détruisit la terre, les vignes et les jardins à côté de Foix et revint à Carcassonne. »

<sup>73</sup> Mentionnée pour la première fois dans la confirmation du partage en 1241, copie Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°264r-v. Edition, DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome VIII, acte 340-II, col. 1061 - 1062.

<sup>74</sup> Première charte de franchise accordée par un comte de Foix, copie moderne : Archives Départementales de l'Ariège, 1 J 285. Edition, DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome VIII, acte 190 - I, col. 688-691.

<sup>75</sup> Le Breuil. MARCA (Peire de), *Histoire de Béarn*, Paris, 1640, p. 722. Acte connu uniquement par analyse.

« conseil » du comte de Foix ou de ses successeurs<sup>76</sup>. Même parmi les témoins de l'acte, nulle présence d'un représentant de l'abbaye dont la marginalisation est patente. Le phénomène est à l'inverse de Pamiers, où le monastère Saint-Antonin mît en place lui-même les franchises et la gestion consulaire en 1228 dans un contexte clair d'opposition au pouvoir comtal, en s'appuyant sur Amaury de Montfort<sup>77</sup>.

Néanmoins, l'abbé de Foix n'est pas totalement absent : depuis au moins la fin du XIIe siècle tout fonctionne comme si les abbés de Saint-Volusien étaient avant tout des fidèles des comtes, et des fidèles de première importance. A partir des années 1170, ils interviennent très fréquemment comme témoins de chartes comtales, mêlés aux plus importants seigneurs du conseil comtal<sup>78</sup>. L'un d'eux, abbé au cœur du XIIIe siècle, Guilhem Aton est membre de la famille de Durban, donc issu d'un grand lignage de l'ouest du comté de Foix. Les abbés de Foix sont aussi présents dans nombre d'actes concernant les abbayes de la région et leurs relations entre elles<sup>79</sup>. Bref, ils occupent une

---

<sup>76</sup> Copies Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°1 et Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, AA2 ; XIVE siècle, 1<sup>E</sup>/AA1, f° 25. Edition, DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome VIII, acte 380, col 1168.

<sup>77</sup> 1228, 8 juil. Copie Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 94, f°52 ; Analyse dans DEVIC-VAISSETTE, *op.cit.*, tome V, col. 1618. Peire, abbé de Pamiers, inféoda à Amaury de Montfort le *castrum* de Pamiers. Edition, DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome VIII, acte 268, col. 870. Sur l'analyse de cet acte voir WOLFF (Philippe), Foix au XIIIe siècle, *Annales du Midi*, 1965, p. 143-44.

<sup>78</sup> Les actes sont trop nombreux pour être mentionnés ici. Citons, pour exemples :

En 1179, témoignage de Peire de l'Herm, abbé de Foix, avec un Arnave, un Lordat, un Aterive et un Salles, d'un engagement de Ramon Aton d'Aterive à Rotger Bernat, comte de Foix, pour des droits en haute Ariège. Copie Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 168, f° 176.

En 1229, témoignage de Guilhem Aton de Durban, abbé de Foix, Sicard de Montaut, Bernat de Montégut, Arnaut de Marquefave, Loup de Foix, Bernat de Beaumont, Peire de Durban, Ramon Sans de Rabat, Peire Rotger de Mirepoix, Peire de Villemur, Guilhem Bernat d'Arnave et Ysarn de Fanjeaux pour un hommage à Rotger Bernat, comte de Foix, concernant le Daumazan. Copie Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 169, f° 312.

<sup>79</sup> Pour exemples :

1189, Peire, abbé de Foix, concède à l'abbé Guilhem, abbé de Grandselves, le droit de pâture sur tous les domaines de l'abbaye. Analyse dans DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome VIII, col. 1844.

1200, Ramon de *Cascatel*, abbé de Lagrasse, en présence de Bernat, abbé de Fontfroide, de B. archidiacre de Carcassonne, convoqués par Jean de Saint-Paul, cardinal et légat, ainsi qu'en présence de Jourdain, abbé de Foix, de maître Radulf et de toute la communauté de l'abbaye, avant de se voir prêter serment d'obéissance, jure

place de choix au cœur d'un système politique de toute façon hiérarchisé au profit des comtes. Dans ce système, point question d'autonomie vis à vis du pouvoir comtal, mais finalement l'enjeu à cette époque n'est certainement plus là. L'abbé de Foix est solidaire du pouvoir des comtes parce qu'il fait partie du groupe des proches et il n'y a pas de remise en question du poids du pouvoir comtal. De nombreux actes démontrent cette solidarité, alors qu'avant les années 1250 aucun document ne vient étayer la thèse d'une quelconque lutte de l'abbaye pour se démarquer du pouvoir comtal ou acquérir une autonomie supplémentaire. Au contraire, les abbés de Foix sont les garants des comtes dans nombre de situations difficiles.

En 1229, la soumission du comte de Foix au roi de France, devant ses représentants, est réalisée en présence de nombre d'ecclésiastiques, dont les abbés de Lagrasse, Boulbonne et de Foix (ceux de Lézat et de Pamiers n'y participent pas)<sup>80</sup>.

En 1240, peu de temps avant sa mort, Rotger Bernat, comte de Foix, est interrogé par deux inquisiteurs<sup>81</sup>. Le comte de Foix nie et abjure toute hérésie et jure avoir fait la paix avec le roi de France et le légat du pape. Les abbayes de Foix et de Boulbonne sont les principaux soutiens du comte lors de l'audition. Celle de Foix est représentée par son abbé et un prêtre auquel s'ajoutent le chapelain personnel du comte ; celle de Boulbonne est représentée par son abbé et un cellérier. L'heure est grave, le fils du comte, Rotger est présent. Car Rotger Bernat fut non seulement très impliqué dans les opérations militaires du début du XIIIe siècle, mais aussi dans la révolte des années 20 jusqu'au traité de Meaux-Paris. Principalement, il cumule un entourage familial, nobiliaire et administratif copieusement compromis dans l'hérésie. Nombre de fidèles du comte, des

---

de ne pas aliéner les biens du monastère, de ne rien concéder en fief, de ne pas augmenter les fiefs existants, de ne pas recevoir de prêt supérieur à 100 sous sans l'accord de la communauté, etc. Copie, Bibliothèque Nationale, ms lat. 933, f°173v. Edition, PAILHES (Claudine), *Recueil des chartes de l'abbaye de Lagrasse*, tome II, acte n°79.

<sup>80</sup> Archives Nationales, J 332, n.2 et J 306, sac 3, n.63 Copie, Doat, 169, f°289. Edition, DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome VIII, acte 280, col 903.

<sup>81</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 170, f°126. Edition, DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome VIII, acte 329.

Rabat, Miglos, Durban, Château-Verdun, des administrateurs tels la famille *Barra* d'Ax et d'autres sont alors des partisans du catharisme. Rotger Bernat est fils, neveu, frère, mari et gendre de femmes hérétiques !

On a du mal à jauger de l'efficacité réelle de l'aide apportée alors par les abbayes de Boulbonne et de Foix au comte qui confesse quelques visites à des hérétiques notoires. Mais cet interrogatoire fut sans lendemain, peut-être surtout du fait de la mort du comte peu de temps après et du changement de cap de son fils qui ne suivit pas la révolte du comte de Toulouse en 1242<sup>82</sup>.

Cette proximité de service de l'abbé de Foix envers les comtes est encore palpable même après le départ des comtes pour le Béarn, puisqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, Gauffroy de *Crudilis*, abbé de Foix fut nommé représentant du comte avec Arnaut de Château-Verdun, par Gaston partant pour la guerre des Flandres<sup>83</sup>.

### Inefficacité contre l'hérésie

Sans être un centre du développement de l'hérésie comme ont pu l'être Pamiers et surtout Lavelanet et Mirepoix, la bourgade de Foix n'est pas exempte de mentions d'hérétiques et l'abbaye paraît à la fois bien peu efficace et non impliquée dans la lutte contre le catharisme au XIII<sup>e</sup> siècle.

Existente de nombreuses mentions de personnes compromises dans l'hérésie dans les interrogatoires des inquisiteurs, à Foix ou de passage à Foix. Parmi les plus célèbres, citons Ramon Agulher –fils majeur de l'évêque cathare du Razès- qui aurait consolé Peire de Durban à Foix en 1216<sup>84</sup>, et Guilhabert de Castres de passage dans le bourg en

---

<sup>82</sup> La lettre de justification de cette « forfaiture » du comte de Foix envers le comte de Toulouse écrite en 1242 (DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome VI, col 747) la décrit réalisée avec l'avis des abbés de Foix, Pamiers et Lézat et d'autres.

<sup>83</sup> 1315, copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 181, f°19.

<sup>84</sup> D'après DUVERNOY (Jean), *Le dossier de Montségur*, Dijon, 1998, note 7, p. 39. Déposition de Ramon de *Perela* et de Jourdain, son fils, devant les inquisiteurs *Ferrarius* et *Peire Duranti*. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, 22, f°214r - 229v.

1220<sup>85</sup>. Plus précis, l'interrogatoire de Rotger Bernat, comte de Foix, en 1240, décrit clairement la « maison de la comtesse hérétique [Ermessinde] à Foix », qu'il jure ne plus avoir rencontrée après sa conversion à l'hérésie.

Dans la première moitié du XIIIe siècle, nombre de personnages mis en cause sont familiers des abbés et des chanoines qui apparaissent -comme à travers l'analyse politique- immergés dans la réalité de l'époque, donc impliqués par leurs activités et leurs fidélités. Ceci va bien au-delà du constat de leur simple absence de participation à la lutte pour éradiquer le catharisme, remarque qui caractérise finalement tous les monastères du comté.

Songeons, que la femme d'un des co-seigneurs de Saverdun, Comtor de Villemur, fut consolée vers 1231 dans la cellule d'un chanoine de Foix qui donnait sur le cloître<sup>86</sup> ; que la sœur de l'abbé de Foix Guilhem Aton de Durban, Agnès, femme du seigneur de Château-Verdun fut brûlée en compagnie de Séréna de Château-Verdun<sup>87</sup> ; ou encore que Bernat de Durban, frère du même abbé Guihem Aton, fut consolé à Pamiers vers 1237<sup>88</sup>.

En ce début de XIIIe siècle, nul doute que l'abbaye de Foix, au moins par le biais de son abbé Guilhem Aton, mais peut-être aussi par celui de certains de ces chanoines est plus proche de la société civile donc de l'hérésie que les autres monastères du comté de Foix.

---

<sup>85</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 24, f°85b.

<sup>86</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 23, f° 119a. Copie Doat, 25, f°323v-324r. Loup de Foix assistait à ce *consolament*.

<sup>87</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 24, f°255a et f°261v - 263v. Edition, DUVERNOY (Jean), Le registre de Bernard de Caux, Pamiers, 1246 - 1247, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome XLV, 1990, pp. 52 - 54.

<sup>88</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 24, f°240r - 246v. Edition, DUVERNOY (Jean), *op. cit. Caux*, pp. 14 - 26.



A Foix, comme pour les abbés et l'abbaye, ces compromissions se tarissent au milieu du XIIIe siècle<sup>89</sup>.

### Un patrimoine indicatif [figure 1]

C'est seulement au XIIIe siècle, que l'on peut étudier de façon plus ou moins exhaustive le patrimoine de l'abbaye de Foix grâce à une bulle de confirmation d'Honorius<sup>90</sup>.

Les actes plus anciens qui s'intéressent au patrimoine de ce monastère sont en fait très rarement conservés, voire ne sont connus que par les écrits hypothétiques des anciens historiens du comté de Foix, telle une donation datée de 988 ou 1007 (suivant les auteurs<sup>91</sup>) citée par Arnaut Esquierier<sup>92</sup> puis Peire de Marca<sup>93</sup>, des habitats de Verdun, Prayols, Planissoles, Savignac, Perles, Saint-Cirac et Ferrières au monastère.

---

<sup>89</sup> Mais elles ne disparaissent pas. Peire André, bayle du comte à Foix, est mis en cause en 1264, le comte le soutient et met en avant sa réputation de bon catholique. Procédure inquisitoriale : Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 172, f° 105 et f°108. Editions : DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome VIII, acte 511, col 1542. Appel du comte de Foix : Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 172, f° 112.

En 1323, Peire Vidal de Foix est condamné aux ports des croix doubles. PALES-GOBILIARD (Anne), *Le livre des sentences de Bernat Gui*, Tome 2, C.N.R.S., 2002, p. 1637 et suiv. (f°203v et suiv.).

<sup>90</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°267r - 271r. Editions : *Gallia Christiana*, XIII, Instr., p. 91, texte VI. GARRIGOU (Adolphe), *Etudes historiques sur l'ancien Pays de Foix*, Toulouse, 1845, pp. 164-166.

L'étude des toponymes de ce texte est rendue délicate par la mauvaise qualité des transcriptions des noms de lieux, notamment dans l'édition de *Gallia Christiana* et dans celle d'Adolphe GARRIGOU. Cette variété a donné lieu à des publications de listes très discordantes. Les toponymes ont été ici réétudiés entièrement, à partir de l'édition DOAT en priorité et en les comparant aux toponymes des autres actes de la documentation médiévale mentionnant les lieux en question.

<sup>91</sup> Voir par exemple, CATEL (Guillaume de), *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, Livre 4, p. 627, Toulouse, 1633.

<sup>92</sup> Archives Départementales de l'Ariège, F1 : Chronique romane des comtes de Foix, Arnaut ESQUERIER, *op. cit.*

<sup>93</sup> *Op. cit.*, II, p. 483. Il ajoute une autre donation du comte Rotger-le-Vieux du lieu de Verniolle et de ses dîmes qu'il date de 1012. La date au moins est à remettre en cause, car le comte de Carcassonne est alors mort. Toujours d'après Peire de Marca (II, p. 482), Arnaut, comte de Carcassonne et sa femme Arsinde aurait donné

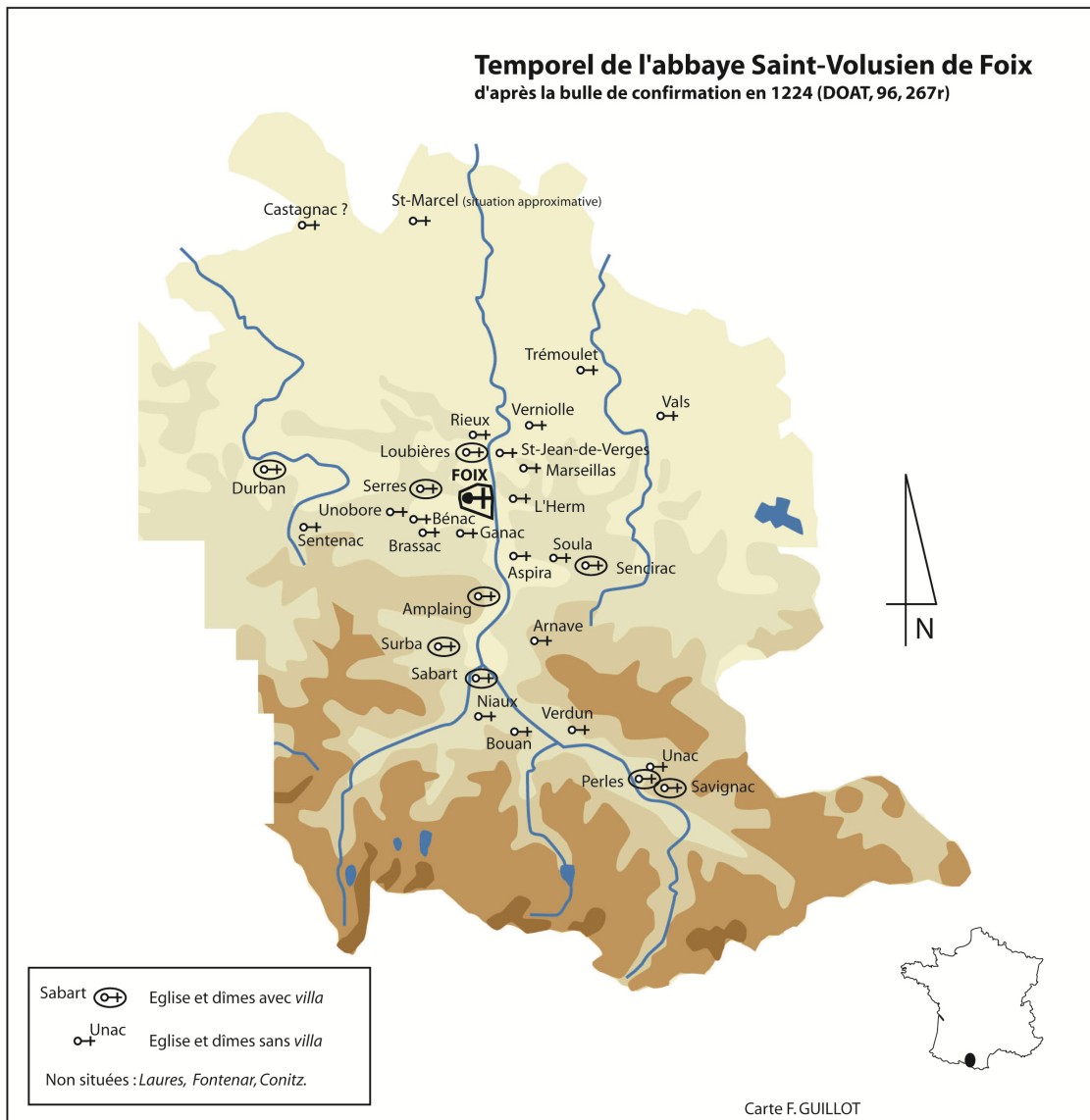


Figure 1

On connaît un autre acte du milieu du XIIe siècle dans lequel le comte de Foix « donne ou restitue » des biens situés en haute vallée de l'Ariège autour de Savignac<sup>94</sup>.

l'église d'Amplaing en 974. Enfin, Bernat, comte, aurait donné au XIe siècle les lieux de Campredon, Cadirac, Ferrières, Saint-Jean-de-Verges avec ses dîmes et l'église de Serres.

<sup>94</sup> 1145, Rotger, comte de Foix donne ou restitue deux casals *in villa que vocatur Barbre* (Vèbre), le casal du prêtre qui s'appelle Asafont, un casal dans la *villa d'Aspira* (commune de Montgailhard), le lieu de Bouiche dans la forêt de Baulou et les deux *villae* de Savignac et Perles, avec autorisation de fortifier ces *villae*. Copie Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°253r - 256v. Copie Archives Départementales de l'Ariège, H 59.

Editions : DEVIC et VAISSETTE, *op.cit.*, tome V, acte 564, col. 1082-1084. *Gallia Christiana*, tome XIII, inst. 88.

Ces mêmes biens sont à nouveau l'objet de conflits au milieu du XIIIe siècle, voir ci-dessous.

Enfin, nombre de publications concernant le monastère de Foix se réfèrent à un acte de 1104 ou 1111 qui est tiré de l'Histoire de Béarn par Peire de MARCA<sup>95</sup>. Ce texte pose beaucoup de problèmes et n'est connu que par analyse. Disons d'emblée qu'il ne peut dater du début du XIIe siècle, de part l'anthroponymie des quelques personnages qui y apparaissent et la mention d'un abbé de Lagrasse, nommé Peire de Foix<sup>96</sup>. D'après l'historien du Béarn, ce texte serait le testament de Rotger, premier comte de Foix ! Bref, la charte semble être de pure composition et les informations que cette analyse comportent ne sauraient être de toute façon rapportées au XIIe siècle. L'onomastique le rapproche plus d'un document composé aux XIVe ou XVe siècle pour asseoir les prétentions de l'abbaye sur une congrégation.

Au XIIIe siècle, le patrimoine de Saint-Volusien –en dehors des droits sur Foix même– est relativement concentré autour de l'abbaye et dans une moindre mesure au sud, en Sabartès (haute vallée de l'Ariège). Les rares biens décrits au nord de Pamiers restent hypothétiques, parce que mal situés et difficilement localisables<sup>97</sup>.

Ce patrimoine presque exclusivement local est relativement dense en églises et dîmes, mais peu fourni en habitats. On retrouve ici une caractéristique ancienne de la seigneurie ecclésiastique en haut comté de Foix. Malgré la Réforme Grégorienne, les droits et biens ecclésiastiques sont peu nombreux et presque toujours limités aux seules églises et à leurs droits. Cet effacement de la seigneurie ecclésiastique en Sabartès est déjà lisible dans le testament de l'évêque de Toulouse, Hugues, vers 960<sup>98</sup> et pourrait être ancienne. Cette situation n'est nullement comparable à celles du piémont ou de la plaine,

---

<sup>95</sup> Fondation par Rotger, comte de Foix, d'une congrégation à Foix autour d'Hector de Mazernes. Voir ci-dessus.

<sup>96</sup> On ne possède pas de trace de cet abbé. Un abbé nommé Peire est connu à Lagrasse pour le XIIIe siècle, mais il n'apparaît jamais dit de Foix (abbé de Sorrèze dit Peire Lata). On connaît un prieur de Lagrasse fin XIe siècle – début XIIe siècle nommé Peire Pons, mais il n'est jamais dit de Foix.

<sup>97</sup> Castagnac correspond à un toponyme fréquent. Saint-Marcel est décrit confront le dîmaire de Mazères dans un acte de 1237 : copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 84, f°113.

<sup>98</sup> Editions DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome V, acte 109, col. 236 - 239. CATEL (Guillaume de), *Histoire du Languedoc*, 1633, Toulouse, pp. 858-9.

dominés par les abbayes de Lézat, du Mas d'Azil puis de Boulbonne. Elle explique l'absence pratique de villages ecclésiastiques dans la haute vallée et semble analogue à la situation couserannaise, où l'évêché de Saint-Lizier maîtrise des habitats voire des *castra* en piémont, mais ne possède que quelques églises et leurs droits en montagne<sup>99</sup>. Ajouté à cela, l'absence de monastères dans ces secteurs montagnards qui renforce cette impression d'apathie de la seigneurie ecclésiastique en montagne ariégeoise au Moyen Âge central. Faut-il en conclure que les domaines fiscaux des derniers siècles du haut Moyen Âge y étaient peu fournis, ce qui aurait généré peu de possibilité de donations ? La question reste ouverte, mais l'anamorphisme entre montagne et piémont ou plaine est incontestable.

La concentration des églises dépendantes de Saint-Volusien autour de Foix et dans la vallée de l'Ariège s'accompagne de caractères bien spécifiques.

Soulignons d'abord que ces églises sont -pour une grande majorité d'entre elles- des églises anciennes, romanes, voire pré-romanes<sup>100</sup>. Ajoutons que la quasi-totalité d'entre-elles connaissent des dédicaces qui pourraient être anciennes<sup>101</sup>.

Remarquons, enfin, que dans la bulle du XIIIe siècle, l'église de Sabart dépend de l'abbaye de Foix<sup>102</sup>. Or le site de Sabart, est mentionné dès le IXe siècle comme le

---

<sup>99</sup> En 1195, La bulle du pape Célestin III du 15 septembre confirme les possessions de l'évêché de Saint-Lizier Voir, *Evêques et dîmes à la fin du XIIe siècle dans le Couserans (Ariège)*, mémoire de maîtrise, FAVRY (Anne), UTM, 1994. Acte publié par SAMIAC dans *Bulletin de la Société Ariégeoise Sciences Lettres et Arts*, 1911, p. 233, rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges.

Sur ce sujet voir aussi, GUILLOT (Florence) (dir.), *Naissance, fonctions et évolutions des fortifications médiévales en comté de Foix, Couserans et Comminges*, Programme Collectif de Recherches, rapport tapuscrit 2006, (téléchargeable sur [chateau09.free.fr](http://chateau09.free.fr)).

<sup>100</sup> Voir l'étude de certaines d'entre-elles : SAVES (Mélanie), *Les églises dépendantes de l'abbaye de Saint-Volusien en haute vallée de l'Ariège*, mémoire de maîtrise, Université-Toulouse-le-Mirail, 2002.

Soulignons en sus, que certaines églises paraissent suivant les études d'occupation du sol particulièrement anciennes, comme celle de Saint-Jean-de-Verges ou celle de Durban.

<sup>101</sup> Saint Blaise (2), sainte Marie (3), saint Génés (1), saint Nicolas (1), saint Vincent (de Sarragoza) (1), saint Martin (2), saint Jean-Baptiste (1), saint Volusien (1), saint Peire (1), saint Marcel (1), sainte Madeleine (2), saint Etienne (1), saint Laurent (1), inconnu (4).

centre d'un *suburbium*, puis *ministerium* et est le chef-lieu d'un archiprêtré éponyme. Son église, Sainte-Marie, n'est pas soumise aux interdits des éventuelles excommunications et la haute vallée de l'Ariège se dénomme toujours aujourd'hui Sabartès. Il paraît donc évident que cette église soit la première ou une des toutes premières églises construites dans la haute vallée sur un centre administratif important encore vivant au haut Moyen Âge. Nul doute qu'elle est antérieure à la création de l'abbaye de Foix, mais sa dépendance démontre une volonté de permettre à l'abbaye de Foix de maîtriser les structures ecclésiastiques en place au haut Moyen Âge sur la haute vallée.

Ces caractères originaux du patrimoine du monastère Saint-Volusien évoquent que l'abbaye du IXe siècle a peut être été fondée dans l'objectif de dynamiser la christianisation de cette région, ce qui expliquerait qu'on lui ait attribué l'ancienne église de Sabart. Dans cette optique, Saint-Volusien aurait essaimé la plupart des églises qu'elle possède au XIIIe siècle et bien peu seraient des bâtiments acquis par donations, ce qui expliquerait en outre la faible quantité de textes de donations que nous conservons, faiblesse qui ne peut se justifier uniquement par la chicheté de la documentation écrite conservée, puisque le *corpus* DOAT<sup>103</sup> comprend tout de même de nombreux actes concernant le monastère fuxéen, ses rapports avec la ville de Foix, avec les comtes et avec d'autres abbayes.

Ce mouvement de christianisation plus en profondeur de la société à partir d'une fondation abbatiale et vers la montagne paraît être comparable à ce qui a été observé par Patrice TILLET en Donezan et en haute vallée de l'Aude<sup>104</sup>. Cette fondation accompagne et soutient en fait la « carolingianisation » politique de la société dans cette haute vallée pyrénéenne ; par le biais de l'abbaye, le pouvoir carolingien consolide ses positions.

---

<sup>102</sup> Elle est mentionnée « *cum villa* », mais Sabart, au XIIIe siècle, n'est déjà plus qu'un pôle ecclésial sans habitat aggloméré.

<sup>103</sup> Notamment le volume 96 : Recueil de documents concernant la ville de Foix et l'abbaye augustine de Saint-Volusien, au diocèse de Pamiers (1144 - 1594).

<sup>104</sup> Informations orales.

## Premières résistances, l'autonomie par l'effacement des comtes

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un acte aborde la question des « usurpations » opérées par Rotger, comte de Foix, et ses prédécesseurs, envers le temporel de l'abbaye de Foix<sup>105</sup>. Notons d'abord que cet acte est postérieur au grand abbatiat de Guilhem Aton de Durban dont on a souligné la proximité avec le comte de Foix. Successeur de Guilhem Aton, un certain Arnaut Garcia est connu dans les années 1252-1264, puis Guilhem lui succède dans les années 1270. D'après *Gallia Christiana*, le conflit –sous forme de procès- aurait débuté dans les années 1256-59, c'est-à-dire peu de temps après la mort de Guilhem Aton<sup>106</sup>.

Le contexte de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle est politiquement plus propice à d'éventuelles réclamations des abbayes spoliées et le texte, par l'ampleur des usurpations qu'il mentionne, démontre l'ancienneté et le caractère usuel de celles-ci, de la puissance des comtes de Foix et du culot de ses administrateurs zélés. Bien sûr, le jugement est rendu par un ecclésiastique, l'évêque de Toulouse, dont on peut mettre en doute l'équité. Mais les faits reprochés sont précis, détaillés, correspondants aux droits décrits dans les chartes réglant les partages de la seigneurie. Ils paraissent donc probables, d'autant que certaines accusations sont démenties par l'évêque, révélant qu'une véritable enquête a bien eu lieu.

En premier lieu, viennent des droits sur le bourg de Foix, ceux-là mêmes qui sont garantis dans les accords successifs. L'attitude comtale de supériorité effective sur le monastère persiste à transparaître dans de nombreux actes jusqu'à la fin du siècle : le comte a autorisé seul le consulat en 1245, en 1285, il permet les foires dans la ville de

---

<sup>105</sup> 1271, copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°275r - 309r.

<sup>106</sup> *Gallia Christiana*, tome XIII, col. 181.

Foix toujours sans intervention ni accord de l'abbé<sup>107</sup>. La co-seigneurie théorique est hiérarchisée dans la pratique au profit des comtes et l'usage fait force de loi.

La sentence que rend Bernat, évêque de Toulouse, en 1271 concluant ce procès mentionne quantité d'empiétements du comte sur les droits du monastère : les comtes ont imposé leur propre sceau contre celui de Saint-Volusien et des consuls de Foix, ils ont fait faire les criées en leur nom unique et ont régulièrement usurpé nombre de taxes et de droits revenant au monastère et prélevés sur les hommes de la ville de Foix. Le comte Rotger a empêché certains habitants de faire moudre leur grain au moulin de l'abbé et les a obligé à venir aux siens ; il a aussi empêché l'abbaye d'acheter des meules et l'agent de l'abbé de lever la moitié de la leude du pont sur l'Ariège. La captation des droits sur la ville et ses activités est de taille et le paréage ne semble pas avoir survécu à l'expansion urbaine et à celle de la domination comtale.

La justice, normalement partagée, apparaît entièrement interceptée par les comtes, qui ont fait rendre les sentences du tribunal de Foix en leur seul nom alors qu'elles auraient dû être rendues au nom du comte et de l'abbé. Ils ont perçu la moitié des justices dévolues à l'abbaye au point que l'église de Foix est privée de recevoir les gages, amendes de justice ou de juger les causes, ou t'entendre avec le bayle (du comte) les procès concernant les fuxéens. Pire, le comte de Foix a fait déchirer les sentences rendues à la cour de l'abbé et a empêché que les nouveaux abbés puissent recevoir le serment des habitants : pour le comte, il n'y a clairement qu'un seul seigneur sur Foix, lui-même.

Le comte de Foix a fait construire sur un terrain appartenant à l'église de Foix et n'a pas admis que l'église de Foix fasse construire sur ses propres propriétés des fortifications, des maisons ou autres, notamment un clocher et un dortoir : l'église -et surtout son clocher proche du mur d'enceinte de la ville- est en concurrence avec la fortification urbaine comtale. Dans le cadre d'une militarisation claire de la *potestas* comtale au cœur

---

<sup>107</sup> Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, AA3. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°12 et f°275r - 309r.

du XIII<sup>e</sup> siècle, cette rivalité est cohérente, d'autant que le comte en tant que seigneur éminent ne pouvait tolérer de rivalité à ses propres ouvrages fortifiés.

On pourrait penser les objectifs de ces usurpations comme simplement ostentatoires ou vénaux, mais quelques faits attestent plus que cela. Quand les comtes sont accusés d'encourager les habitants à composer à l'amiable pour éviter que l'église de Foix ne perçoive des amendes qui lui étaient dues, l'action produit avant tout la marginalisation de la seigneurie abbatiale, elle ne rapporte pas. Le texte décrit même des actes de violences, signalant une véritable petite guerre interne dans laquelle le bayle du comte est l'administrateur très dévoué du développement de la puissance de son maître, le principal opposant au monastère. Le comte de Foix a laissé frapper et blesser des chanoines qui levaient les dîmes sous l'abbatit de Guilhem Aton, son bayle a interdit aux habitants de Foix d'assister à la messe de Pâques à Saint-Volusien et de fournir des vivres aux chanoines, le même bayle brisa les moulins de l'abbé<sup>108</sup> et dispersa le blé qui s'y trouvait. Au cours d'une bagarre, il interdit à tout laïc d'entrer dans le cloître de Saint-Volusien pour aider les chanoines et fit enlever les armes qui se trouvaient dans l'abbaye. A cette occasion, les chanoines durent quitter la ville pendant six mois car le comte de Foix ne les protégeait plus<sup>109</sup>.

En dehors de Foix, la liste des brimades est finalement plus ténue, ce qui conforte l'impression que la co-seigneurie fuxéenne et la domination comtale sur la ville sont bien au cœur du conflit. On apprend que Rotger Bernat, père du comte mis en accusation dans l'enquête, a fait construire un *castrum* à Perles et un moulin à Saint-Jean-de-Verges au mépris des droits de l'abbaye. Il a aussi usurpé une albergue de dix

---

<sup>108</sup> Certainement les meules.

<sup>109</sup> Cette explication souligne l'importance du bayle du comte dans les exactions : le bayle aurait dû voir ses actions limitées par le comte et même s'il s'agit de son propre administrateur, le comte est pensé comme le seul protecteur possible et surtout celui dont c'est la fonction, le seigneur éminent. La politique comtale envers l'abbaye paraît totalement hostile et délibérée : en ne protégeant plus les chanoines, le comte les livre à l'opposition des hommes qui paient l'impôt à l'abbaye. En encourageant les fuxéens à régler leurs différends à l'amiable, pour ne pas payer les amendes, le comte s'attache la population et l'abbaye devient un bouc émissaire fort pratique.



chevaliers à Foix, un fief au col de Lesponne<sup>110</sup>, un autre au territoire de Cadirac<sup>111</sup>, etc. L'abbé accuse aussi le comte de la fuite de ses « hommes » qui viennent aux bastides du comte de Foix : remarquons que cette déperdition ne concerne certainement pas que les hommes de Saint-Volusien. Les comtes de Foix mènent au cœur du XIIIe siècle une politique de peuplement ambitieuse et dynamique et multiplient les nouvelles implantations de tailles et de formes très diverses, que les textes dénomment bastides<sup>112</sup>. Attractifs, quand on peut en juger, ces bourgs se peuplent rapidement, tel celui de Saint-Ybars au nord du comté.

L'acte indique en conclusion que le comte se plie au résultat de l'enquête, au moins théoriquement car nous n'avons rien pour jauger de l'honnêteté de ses promesses. Les peines sont d'ailleurs bien légères. Bien sûr, le comte de Foix promet de stopper les usurpations, mais il est aussi soumis à une amende de 2000 sous pour l'affaire de la fortification de Perles. Il s'engage petitement à autoriser l'abbaye à construire son clocher et son dortoir et n'est soumis à aucun dommage pour les peines causées sur la ville. Alors que le jugement concernant les vexations subies par les chanoines est ajourné, le comte réussissait à faire reconnaître deux points primordiaux qui enlevaient à l'abbaye toute capacité seigneuriale : l'abbaye ne pourra avoir de bayle et les habitants ne pourront lui jurer fidélité.

Quand la lumière se fait grâce à cet acte, la liste des déboires de l'abbaye est déroutante, impressionnante, bien au-delà de la hiérarchisation qui était déjà perceptible dans les accords entre comtes et abbés. Gageons que nous ne le percevons qu'à la faveur d'une enquête rendue possible par l'évolution géopolitique locale, mais qu'elle dut

---

<sup>110</sup> Lieu de la vallée de la Barguillère.

<sup>111</sup> Lieu-dit de la commune de Foix.

<sup>112</sup> Ce terme recouvre parfois de simples maisons fortes (par exemple à Antuzan, commune de La-Bastide-de-Sérou), et dans d'autres cas (par exemple Mazères ou Saint-Ybars) ce sont de véritables opérations de peuplement face à la poussée des administrateurs du roi de France sur le nord du comté et telles qu'elles ont été décrites par BERTHE (Maurice), *Les terroirs des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle, Annales du Midi : cadres de vie et société dans le Midi médiéval, hommage à Charles Higounet*, tome CII, 1990, p. 97 - 107.

être le plus souvent de la sorte. Finalement, rien de bien exceptionnel dans cette situation : on décrit ici des relations tout à fait comparables à ce que l'on connaît des déboires des évêques d'Urgell ou de ceux des abbés de Saint-Antonin de Pamiers avec les comtes de Foix. L'agressivité comtale contre certains établissements ecclésiastiques démontre un appétit sans limite envers ces structures. L'abbaye de Saint-Antonin parvint, par le biais de la Croisade -en jouant les Montfort puis le roi de France contre les comtes- à minimiser les exactions ou au moins leur durée. Mais en Urgell et Andorre comme à Foix, les comtes rencontrent peu de résistances. La méthode est, dans les deux cas, la même : les usurpations s'accompagnent de violences et de pressions de tout ordre ; les établissements ecclésiastiques paraissent politiquement isolés, leurs soutiens sont rares et peu efficaces. Ils n'aboutissent qu'à de rares condamnations dont les comtes ne tiennent pas compte comme si rien n'avait de prise sur eux dans un contexte de souveraineté totale. Ces accaparements de biens furent un des moyens d'enrichissement de la maison fuxéenne tout au long du XIIIe siècle, d'autant que sa politique castrale et militaire coûteuse demandait des moyens financiers accrus.

Mais il ne faut pas voir dans cette résistance de l'abbaye une phase de rupture complète avec le pouvoir comtal. En effet, malgré la dispute, les abbés de Saint-Volusien paraissent toujours régulièrement dans des actes de la vie courante des comtes, cautions pour des sommes rondelettes, témoins voire gestionnaires du comté, tel Geoffroy de Cruilles au début du XIVe siècle<sup>113</sup>. Ce que révèle l'enquête décrite ci-dessus doit peut être aussi beaucoup à la personnalité des abbés : alors que Guilhem Aton de Durban apparaît profondément familier des comtes de Foix, ses deux successeurs pourraient avoir été moins proches, tandis qu'à nouveau à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle, des hommes plus en accord avec les comtes occupent la charge abbatiale.

En même temps, l'abbaye de Saint-Volusien elle-même n'est pas exempte d'actes délictueux : deux bulles de la fin du XIIIe siècle exhortent l'abbé de Foix à rendre des

---

<sup>113</sup> Voir par exemple, la quittance d'Esclarmonde en faveur de son frère Rotger Bernat, comte de Foix, pour son héritage. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 173, f°204.

biens injustement aliénés par ses prédécesseurs à celui de Boulbonne<sup>114</sup>. Nous ne connaissons pas la teneur de ces aliénations, mais elles sont suffisamment graves pour avoir reçu le soutien du pape.

Le tout début du XIV<sup>e</sup> siècle marque un tournant manifeste et durable dans l'organisation et la vie politique de la famille de Foix. Ayant récupérés la vicomté de Béarn et les seigneuries qui en dépendent, les comtes de Foix vont en quelques décennies seulement recentrer leur politique sur l'ouest des Pyrénées, Foix glissant vers une place de second rang. De ce fait, le poids du pouvoir politique suzerain à Foix dut s'alléger. Dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le château de Foix n'est plus résidence comtale : il fait figure de bâtiment vieillot et désuet servant, même plutôt mal, de prison après la bataille de Launac<sup>115</sup>. Même les actes des comtes passés à Foix le sont de plus en plus souvent dans l'abbaye, comme si le château ne convenait plus<sup>116</sup>.

Les abbés doivent alors composer avec un consulat qui leur a été imposé.

---

<sup>114</sup> 1288, Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 85, f°199. Analyse : DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome VIII, col. 1914. 1291, copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 85 f°209.

<sup>115</sup> Les prisonniers de Launac, tous seigneurs importants, demandent à quitter le château de Foix qu'ils ne considèrent pas suffisamment confortable. Voir Copies, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 195, f°26, 42, 57, 69v, 82v et 97.

<sup>116</sup> Pour exemples : 1316, Hommage de Rotger Isarn, seigneur de Durban, à Gaston, comte de Foix. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 181, f°76. 1396-8, paix entre les comtes de Foix et d'Armagnac ; dans l'église principale (*maior*) de Foix. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 207, f°140. Les nombreux actes de serments lors de l'accession au pouvoir d'Archambaud de Grailly et Isabelle sa femme en 1398 sont réalisés dans le cloître ou l'église de l'abbaye et l'abbé en est l'un des témoins, voir copies, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 207. Etc.

Mais la confirmation des franchises de la ville en 1323 est faite au château ; Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, AA2. De même pour la confirmation de l'attribution des justices criminelles de Foix aux consuls en 1330. Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, AA2 et en 1339 quand Gaston, comte de Foix, accorde au consulat le droit d'édicter des règlements sur le tissage de la laine sur le territoire du consulat. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°98. Copie XIV<sup>e</sup> s., Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>/AA1, f°91, etc. Il semble donc que les actes concernant le consulat et ses franchises soient préférentiellement passés au château probablement parce qu'il y a encore besoin de les démarquer du pouvoir abbatial.

## La gestion de la ville : consulat et abbaye

Mis en place en 1245, le consulat de Foix, reçut des franchises du comte -seul- vers 1290<sup>117</sup>, ce qui peut paraître assez tardif comparativement à d'autres bourgs du comté, mais qui correspond en fait au temps des prémices du désengagement des comtes vers le Béarn. Elles furent ensuite régulièrement confirmées<sup>118</sup>. On pourrait expliquer que seul le comte octroie les franchises par le fait qu'il n'octroie de libertés que sur ses biens propres : c'est en partie vrai pour les exemptions qui touchent tout le comté, telle le droit de chasser avec chiens et oiseaux sans acquitter une taxe. Mais c'est aussi faux, lorsque le comte octroie le libre choix des moulins et du four dans Foix, ou des libertés de justice, droits qu'il est censé partager avec les abbés. La dispute étudiée ci-dessus ne semble donc pas avoir vraiment changé l'attitude du pouvoir.

Après le départ des comtes, les abbés coordonnent la gestion de la ville avec ce consulat. Mais les bayles comtaux restent actifs et particulièrement scrupuleux.

On connaît des actes associant ces deux pouvoirs, l'abbé et le consulat, concernant les réparations au pont sur lequel était prélevée la leude<sup>119</sup>, un accord sur l'usage de l'eau,

---

<sup>117</sup> Nous ne conservons pas l'acte initial, mais l'extrait d'un acte traitant de la leude de la ville qui mentionne les privilèges accordés par le comte Rotger Bernat. Les usages et coutumes sont rappelés dans l'acte, ils accordent des droits sur Foix mais aussi sur tout le comté. Une petite moitié des exemptions concerne des points économiques, exemptions de taxes, leudes, droits, etc. Une grosse moitié concerne la justice à Foix. Les témoins sont des seigneurs fidèles du comte et ses administrateurs, sénéchal du comté, procureur, notaire de sa cour, etc. Ni l'abbé ni les chanoines ne témoignent, l'abbaye n'est même pas mentionnée. Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°14. Copie, Archives Départementales de l'Ariège, 1 C 189. Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>/AA1, f°26. Copie XVe, Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>/AA2. Texte abîmé. Copie Archives Départementales de la Haute-Garonne, B Pamiers, J3. Copie XVIIIe : Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, AA3, extraits traduits.

<sup>118</sup> Par exemple en 1316, par Gaston, comte de Foix. L'acte est rédigé au monastère de Foix. Copie XVe, Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, AA1, f°38-44.

<sup>119</sup> 1298, Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°23 et suiv. notamment f°26v. 1365, Archives Départementales de l'Ariège, DD 228, etc. Le pont prend de l'importance avec le gonflement de la ville et des activités commerciales, notamment celles liées au fer après l'irruption des forges hydrauliques au tournant XIIIe-XIVe siècles. A partir de 1349, la forge de Foix détient le privilège de fabriquer les outils à partir des barres

les conduites d'aménées et la construction de fontaines<sup>120</sup>, etc. Cette gestion s'effectue dans le cadre d'un accroissement de la ville dont le mur d'enceinte a atteint les allées de Villotte au moins dès le début du XIVe siècle. Au delà, des jardins existent encore au début du XVe siècle<sup>121</sup>. Certains documents manifestent un véritable rapprochement des gestions, telle cette vente d'une maison en 1399 qui est confirmée à la fois par l'aumônier de Saint-Volusien et par les consuls<sup>122</sup>.

Par le transfert de compétence qui lui a été accordé par les comtes, le consulat se substitue à ceux-ci sur quantité de missions. En même temps que l'éloignement du pouvoir comtal, cette décentralisation dut beaucoup améliorer les relations au sein de cette co-gestion urbaine, car les consuls eurent forcément moins les moyens de commettre de véritables usurpations. Néanmoins, cette relation n'est pas indemne de conflits, quand, par exemple, un chanoine de Foix s'oppose aux consuls sur la question de la levée de la taille en 1440<sup>123</sup>. Cependant, ce conflit n'est pas réglé par la violence, mais par le juge de la Cour du comte à Pamiers.

### Agrandissement et répartition des charges

C'est à Geoffroy de Cruilles, abbé dans le premier quart du XIVe siècle, que l'on doit l'agrandissement de l'église romane. En 1322, le chœur était presque achevé<sup>124</sup>. Il se compose de deux travées, d'un chevet en hémicycle et de sept chapelles, le tout voûté

---

d'acier produites avec le fer du Rancié (vallée du Vicdessos). Ce « règlement intérieur » de l'abbaye a été étudié par PAILHES (Claudine), *La vie quotidienne d'un monastère : Saint-Volusien de Foix en 1299, Le comté de Foix un pays et des hommes*, p.235-252, 2005.

<sup>120</sup> 1337, Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°88. Copie XIVe, Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, AA1, f°86-91.

<sup>121</sup> Ils sont cédés aux consuls de Foix pour en faire un foirail pour la ville. Original : Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, DD11.

<sup>122</sup> Original, Archives Départementales de l'Ariège, 1E, CC9.

<sup>123</sup> Original, Archives Départementales de l'Ariège, 1<sup>E</sup>, CC 92.

<sup>124</sup> BAYLE (Jeanne), Histoire et archéologie à Saint-Volusien de Foix, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome XXIII, 1967, p. 5.

d'ogives. L'une au moins de ces chapelles est fondée par un notable de Foix, le notaire Ramon Amiel. Consacrée à saint Laurent et saint Vincent, elle permit aux héritiers mâles du notaire de s'y faire enterrer<sup>125</sup>. Actuellement, il reste de cette époque le bas des murs de tout le chevet jusqu'au-dessus des fenêtres de toutes les chapelles<sup>126</sup> et une partie des piliers du chœur.

On connaît aussi, grâce aux fouilles menées dans les années 60, des fragments de sculptures du XIVe siècle, dont un élément représente un char menant Volusien et les bœufs qui le tractent<sup>127</sup>. La réfection de l'église se serait donc accompagnée d'embellissements artistiques.

C'est aussi à Geoffroy de Cruilles que l'on doit un état du fonctionnement de l'abbaye au tournant des XIIIe-XIVe siècles, suite à une réorganisation de 1299<sup>128</sup>. L'abbé a la charge de construire et d'entretenir le réfectoire, le dortoir et sa propre maison, ainsi que le conduit de la fontaine du cloître<sup>129</sup>. L'abbé doit aussi entretenir un hôpital à Foix et recevoir trente pauvres le jeudi saint en leur donnant nourriture et monnaie. L'aumônier de Foix doit aider au fonctionnement des hôpitaux de l'abbaye, celui de Foix et celui de Labarre<sup>130</sup> et recevoir chaque jour quatre voyageurs. Il doit distribuer les restes des chanoines et donner chaque semaine du pain à la maison des lépreux. L'abbaye participe donc activement à la charité et à l'asile dans la ville de Foix et cette charité est codifiée, organisée et quantifiée, preuve peut-être que l'on a voulu en limiter la quantité, mais aussi que la codification est nécessaire pour que cette charité soit réellement

---

<sup>125</sup> 1322, Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°345. La même année Arnaut Sicre fondait une prébende attachée à la nouvelle chapelle Saint-Michel, d'après LLOBET, *op. cit.*, p.73.

<sup>126</sup> Une visite épiscopale du début du XVIIe siècle mentionne huit chapelles dans l'église. Elles sont dédiées à saint Peire, saint Joseph, saint Martin, sainte Luce, au Rosaire, saint Jean, saint Léger et saint Crépin. Original : Archives Départementales de l'Ariège, G 58.

<sup>127</sup> Conservés dans la sacristie de l'église.

<sup>128</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 96, f°315. Copie, Archives Départementales de l'Ariège, H 62.

<sup>129</sup> Sont aussi mentionnés la cave, le grenier, le cloître et la salle capitulaire. L'abbaye forme à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle, un véritable quartier à la pointe de Foix. Voir analyse complète de l'acte : PAILHES Claudine, *op. cit.*

<sup>130</sup> Quelques km au nord de Foix, en rive droite de l'Ariège.

exercée par les membres du monastère. L'infirmier entretient des hommes dont le métier doit être utile aux chanoines : médecin, chirurgien et barbier. Un chanoine a la charge de l'entretien courant des bâtiments, de l'église, du cloître, de la salle capitulaire ainsi que des portes et de la fontaine qui est décrite sous un abri de tuiles et de bois à la chapelle Sainte-Marie-du-cloître. Enfin, une école fonctionne dans l'abbaye<sup>131</sup>.

Les chanoines, dont on ne connaît le nombre qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup>, apparaissent parfois comme actifs à l'extérieur du monastère, gérants un patrimoine qui leur est propre. Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, on connaît le cas de Peire de Suc, celui-là même dont la cellule servit au *consolament* de Comtor de Villemur, qui s'oppose avec son maître-vacher aux prélèvements de l'abbaye de Lézat pour des pâturages [d'hivernage] à *Brocia*, à *Pampelonne*, à *Vaure*<sup>133</sup>; puis à *Fajolle*, à *Valle*<sup>134</sup> et sur les rives de *l'Aunat*<sup>135</sup> et de *Montaudet*<sup>136</sup>.

On aimerait connaître précisément l'origine de ces chanoines<sup>137</sup>. On aperçoit un Aton Arnaut de Château-Verdun, grosse seigneurie de la haute Ariège, qui est chanoine au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, mais il est surtout prieur<sup>138</sup>. Deux actes du tournant des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles suggèrent, comme dans le cas de Peire de Suc, que les simples chanoines aussi pourraient avoir été plutôt à l'aise, voire d'origine seigneuriale. *Mossen* Esquieu de Mirepoix, chanoine et membre de la fabrique de l'église de Foix, est seigneur usufruitier

---

<sup>131</sup> Existe aussi à Foix une léproserie, en face du vieux pont, dont on ne sait si elle dépend ou non du monastère. DUVERNOY (Jean), *Le registre d'Inquisition de Jacques Fournier*, p. 139, tome III, f°210 c.

<sup>132</sup> 73 hommes dont 18 chanoines, VIDAL Mgr, Succession de Pons Ferrol, abbé de Saint-Volusien de Foix (1323-1347), *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, 1932, pp. 290.

<sup>133</sup> Sites du Lézadois.

<sup>134</sup> Lieux en Daumazan, non situés.

<sup>135</sup> Ruisseau en limite entre les communes de Lacaugne et Lézat, entre Ariège et Haute-Garonne.

<sup>136</sup> Copie Bibliothèque Nationale, ms lat 9189, f°140b. OURLIAC- MAGNOU, *op. cit.*, I, acte 871. Autre acte : Copie Bibliothèque Nationale, ms lat 9189, f°140c. OURLIAC - MAGNOU, *op. cit.*, I, 872.

<sup>137</sup> Une description des fonctions des différents offices de l'abbaye émane du « règlement intérieur » de 1299 étudié par PAILHES (Claudine), *op.cit.*

<sup>138</sup> VIDAL (Mgr.), Histoire des évêques de Pamiers, *Bulletin historique du diocèse de Pamiers*, 1929-30, p. 251.

de biens répartis autour de Foix<sup>139</sup>. Jean Isarn, décrit licencié en décrets, chanoine de Foix et prieur est nommé *senhor*<sup>140</sup>. En 1447, Vesian de Montfort, ancien chanoine de Foix, décédé, apparaît comme lettré puisqu'il était chargé du notariat de la Réformation du comté<sup>141</sup>.

Les textes de la fin du Moyen Âge décrivent donc des chanoines éduqués, actifs dans le monde civil, affairés pour leurs biens ou leur propre travail, comme si le canonicat ne représentait qu'une partie de leur vie.

La concurrence des aumônes sur Foix s'amplifia probablement parce que d'autres ordres créèrent des établissements, tels l'hôpital hospitalier mentionné pour la première fois à la fin du XIVe siècle<sup>142</sup>.

Néanmoins, l'étendue de la seigneurie de Saint-Volusien était encore très importante à cette époque. En plus des églises et droits dépendants mentionnés au XIIIe siècle dans la bulle de confirmation, le monastère perçoit la taille sur plus de quatre vingt dix foyers<sup>143</sup> du comté à la fin du XIVe siècle. Mais à l'étude, les abbés de Foix souffrent plus

---

<sup>139</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 209, f° 15.

<sup>140</sup> Analyse : DUFAU DE MALUQUER, *Rôle des feux du comté en 1390*, Foix, 1901, p. 46, note 10.

<sup>141</sup> Copie, Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, E 431, f°124 et 146. DUFAU de MALUQUIER, Documents sur le comté de Foix, *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts*, tome VI, 1898, p.240.

<sup>142</sup> Archives Départementales des Pyrénées-atlantiques, E 414. Edition : DUFAU de MALUQUIER, *Rôle des feux op. cit.*

<sup>143</sup> L'original de ce rôle des feux commandé par *Febus* en 1385 est en mauvais état. Certaines lignes ou parties ne sont plus lisibles. Il est donc possible que quelques feux nous soient inconnus. L'abbé de Saint-Volusien dispose alors de la taille sur 93 feux (répartis dans les localités suivantes : Loubières (6), Gestiers (2), Verdun (13), Tignac (5), Perles (15), Savignac (20), Surba (9), Montoulieu (1), Amplaing (10), Ferrières (1), Foix (3), Saint-Martin-de-Caralp (2), Serres (6)). En outre le rôle note 23 feux vacants dépendants de l'abbé (c'est-à-dire désertés depuis le dernier rôle), ce qui est proportionnellement beaucoup plus élevé que la moyenne du rôle entier (autour de 10%) et pour les feux comtaux (moins de 5 %). Ceci confirme la « fuite » des feux vers les nouveaux peuplements, bastides et autres.

Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, E 414, 90 folios. Edition : DUFAU de MALUQUIER, *Rôle des feux, op. cit.*



de la déperdition de feux (foyers notés vacants) que d'autres et notamment que les comtes, ce qui suppose une chute de leurs revenus à cette époque.

En outre, cette seigneurie est pulvérisée, éparpillée dans de nombreux habitats. Seuls ceux de Verdun, Serres, Surba, Perles, Loubières et Savignac comportent une majorité de feux abbatiaux. En dehors de Foix, les moulins<sup>144</sup> et la mouline (de fer)<sup>145</sup> mentionnés sont tous vacants : l'abbé de Foix ne parvient donc pas à préserver de la crise les outils artisanaux du patrimoine de l'abbaye, ceux qui rapporteraient le plus. La seigneurie de l'abbaye est aussi archaïque : à l'heure où les seigneurs qui vont réussir sont ceux qui investissent dans la transformation hydraulique du fer, l'abbaye de Saint-Volusien est absente de ce mouvement, rétractée sur d'anciens droits dont l'érosion est irréversible. A Foix même, le rôle des feux de la fin du XIVe siècle montre à quel point le monastère a presque tout perdu au profit des comtes et du consulat : de l'abbé ne dépend plus que le monastère proprement dit, c'est-à-dire l'enclos abbatial, deux des six moulins que compte la ville et un hôpital. Les abbés ne participent plus à la vie politique d'un comté qui est devenu une des seigneuries périphériques d'un ensemble bien plus vaste et dont le cœur est dorénavant à l'ouest des Pyrénées.

Cette crise du patrimoine abbatial pourrait avoir été amplifiée récemment quand elle nous apparaît à la fin du XIVe siècle. En effet, la publication de la succession de l'abbé Pons Ferrol, successeur de Geoffroy de Cruilles, mort en 1347 démontre encore d'une certaine richesse<sup>146</sup>. Gabriel de LLOBET note d'ailleurs qu'il possédait un troupeau assez considérable constitué d'une mule et de quatre mulets, de dix-sept vaches, dix-sept bœufs, trois cent vingt-neuf ovins, neuf caprins et deux porcs.

Outil de la domination franque, l'abbaye de Saint-Volusien de Foix fut dès sa création associée au pouvoir public. Malgré les vides documentaires des premiers siècles, il

---

<sup>144</sup> Un moulin à Perles, un à Savignac.

<sup>145</sup> Une forge à Perles.

<sup>146</sup> VIDAL, *op. cit.*, pp. 285-299.

semble que cette situation se soit pérennisée. Elle s'alourdit en tout cas avec la mise en place du château d'un nouveau comté. Au cœur d'un bourg d'importance longtemps médiocre, le monastère garde une organisation canoniale sans être attaché à la gestion d'une cathédrale. Subjugué par la puissance des comtes, il est largement concurrencé par les nouveaux pouvoirs consulaires dès le XIIIe siècle. Ainsi, de toutes les abbayes du comté de Foix, celle de Saint-Volusien apparaît sur le long terme comme la moins autonome. Néanmoins, malgré les usurpations et les rivalités, le chapitre conserve une certaine richesse jusqu'à la crise de la fin du Moyen Âge qui l'appauvrit en même temps que la ville de Foix. Au pied d'un château comtal vieillot mais prestigieux, l'abbaye reste tout de même un site privilégiée des activités politiques les plus importantes : en 1343, on y prévoit une messe pour la mort de Gaston II<sup>147</sup> ; en 1345 on y assiste à l'hommage de tous les vassaux à Gaston Febus<sup>148</sup> ; en 1363 on y signa un des traités de Paix entre le comte d'Armagnac, vaincu de Launac et le vainqueur, Gaston Febus<sup>149</sup> ; en 1398, elle est le site des garanties d'Archambaud et Isabelle, comte et comtesse de Foix, et des nombreux hommages qui leurs sont prêtés, y compris d'un serment collectif des nobles du comté<sup>150</sup>. Par sa majesté et parce qu'elle est l'église du cœur du comté, l'abbaye de Saint-Volusien reste un site majeur de la vie politique, une garantie pour les actes qui s'y réalisent. Au-delà, le monastère affaibli, supplanté par le consulat urbain, conserve un rôle codifié dans la gestion du bourg de Foix, mais s'enlise dans un système de commende qui provoque le désintéressement des abbés de sa gestion directe.

---

<sup>147</sup> Copie, Bibliothèque Nationale, fonds Doat, vol. 189, f°5 et suiv. Ainsi que dans la chapelle du château de Foix et dans l'église de Montgauzy.

<sup>148</sup> DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome X, acte 371 dans le cloître du monastère.

<sup>149</sup> « *In ecclesia majori de Fuxo* », DEVIC et VAISSETTE, *op. cit.*, tome X, acte 487- 3, chap IX, col 1988 ; E 419, f°54-61

<sup>150</sup> Nombreux actes : Bibliothèque Nationale, fonds Doat, volume 207.